

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES COMMERCIALES ET DES**  
**SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE**



**Mémoire de Master**

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences financières et comptabilité.**

**Option : Finance d'Entreprise.**

**Thème :**

**La gestion de l'endettement des  
entreprises créées dans le cadre de  
l'ANADE ex ANSEJ.**

**Cas : BADR Banque**

**Réalisé par :**

CHERFI Malika

CHERIEF Lina

**Encadré par :**

Mr MOULAI. K

**Membres de jury :**

Mme CHIKH Sabrina, MCA, UMMTO, présidente.

Mr ANICHE Arezki, MMA, UMMTO, examinateur.

Mr MOULAI Kamel, MCA, UMMTO, rapporteur.

**Promotion : 2020/2021**

## *Remerciements*

*Nous tenons à remercier Mr MOULAI d'avoir accepté de diriger et d'orienter notre travail de recherche. Sa disponibilité, sa précieuse collaboration et son aide, mais aussi pour ses conseils judicieux.*

*Nous remercions également les membres de jury d'avoir accepté d'examiner ce travail et de participer à la soutenance.*

*Nos remerciements s'adressent aussi aux personnels de la BADR Banque Tizi-Ouzou pour leur aimable accueil et à notre Co-encadrant au niveau de l'ANADE ex ANSEJ.*

*Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des enseignants de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, plus particulièrement ceux du Département des Sciences de gestion, qui nous ont fait bénéficier de leurs connaissances tout au long de notre cursus à l'Université Mouloud Mammeri.*

*Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

## Dédicaces

Ce modeste travail est dédié à :

✓ Mon *cher VAVA*

✓ Ma *tendre YEMMA*

Qui n'ont jamais cessé de formuler des prières à mon égard, de me soutenir et m'épauler pour que je puisse atteindre mes objectifs;

Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde reconnaissance.

✓ Mes chères **sœurs** *KAHINA, FARIZA* et *REZIKA* et mon **frère** *AMINE*

Pour leur soutien moral et leurs conseils précieux tout au long de mes études.

✓ Toute **ma famille** grand-mère, ma chère tata REBIHA et ses enfants, cousins et cousines pour l'amour et le respect qu'ils m'ont toujours accordé

✓ Tous mes ami(e)s, pour l'amitié qui nous a toujours unis, *LINA* et *DYHIA* avec tous mes vœux de les voir réussir ;

✓ Tous mes enseignants et professeurs au long de mon cursus universitaire;

✓ A tout être cher, et à toute personne avec qui j'ai partagé un souvenir impérissable surtout ma cousine que je considérais comme une sœur pour moi *SONIA* tu resteras toujours dans mon cœur princesse paix à ton âme.

*MALIKA*

## LISTE DES ABREVIATIONS

|                |                                                                    |
|----------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>AADL:</b>   | Agence Nationale d'Amélioration et de Développement du Logement.   |
| <b>AGI :</b>   | Autorisation Globale d'Importation.                                |
| <b>ANADE:</b>  | Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat. |
| <b>ANGEM :</b> | Agence Nationale de Gestion des Microcrédits.                      |
| <b>ANSEJ :</b> | Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.                 |
| <b>BADR :</b>  | Banque d'Agriculture et de Développement Rural.                    |
| <b>BFR :</b>   | Besoin en Fonds déroulement.                                       |
| <b>BFRE :</b>  | Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation.                       |
| <b>BFRHE:</b>  | Besoins en Fonds de Roulement Hors Exploitation.                   |
| <b>BTPH:</b>   | Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique.                          |
| <b>CAME:</b>   | Collectif d'Appui à la Micro-Entreprise.                           |
| <b>CAPC :</b>  | Confédération Algérienne du Patronat Citoyen.                      |
| <b>CASNOS:</b> | Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-salariés.             |
| <b>CNAC :</b>  | Caisse Nationale d'Assurance Chômage.                              |
| <b>CNI :</b>   | Conseil National des Investissements.                              |
| <b>CNAS:</b>   | Caisse Nationale des Assurances Sociales.                          |
| <b>CSVF:</b>   | Comité de Sélection de Viabilité et de Financement des Projets.    |
| <b>CT:</b>     | Court Terme.                                                       |
| <b>DA :</b>    | Dinar Algérien.                                                    |
| <b>DCT:</b>    | Dettes à Court Terme.                                              |
| <b>EPE:</b>    | Entreprise Publique Economique.                                    |
| <b>FGMMC :</b> | Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits.                       |
| <b>FMI:</b>    | Fonds Monétaire International.                                     |
| <b>FNJE :</b>  | Fédération Nationale des Jeunes Promoteurs.                        |
| <b>FR:</b>     | Fonds de Roulement.                                                |
| <b>IBS:</b>    | Impôts sur le Bénéfice des Sociétés.                               |
| <b>IFU:</b>    | Impôt Forfaitaire Unique.                                          |
| <b>IRG:</b>    | Impôt sur le Revenu Global.                                        |

|                 |                                      |
|-----------------|--------------------------------------|
| <b>MPME:</b>    | Micro Petite et Moyenne Entreprise.  |
| <b>OMC:</b>     | Organisation Mondiale de Commerce.   |
| <b>PME:</b>     | Petite et Moyenne Entreprise.        |
| <b>PMI:</b>     | Petite Moyenne Industrie.            |
| <b>PNR-CG:</b>  | Prêt Non Rémunéré Cabinet Groupé.    |
| <b>PNR-LO :</b> | Prêt Non Rémunéré de Location.       |
| <b>PNR-VA :</b> | Prêt Non Rémunéré Véhicule Atelier.  |
| <b>TAP:</b>     | Taxe sur l'Activité Professionnelle. |
| <b>TN :</b>     | Trésorerie Nette.                    |
| <b>T-O :</b>    | Tizi-Ouzou.                          |
| <b>TVA:</b>     | Taxe sur la Valeur Ajoutée.          |
| <b>UE:</b>      | Union Européenne.                    |
| <b>VE:</b>      | Valeur d'Exploitation.               |
| <b>VR :</b>     | Valeur Réalisable.                   |

# ***SOMMAIRE***

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| <b>Introduction générale .....</b> | <b>9</b> |
|------------------------------------|----------|

## **Chapitre 1 : Le financement des entreprises**

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                   | <b>12</b> |
| <b>Section 1 : Les besoins de financement des PME .....</b> | <b>12</b> |
| <b>Section 2 : Les sources de financement.....</b>          | <b>20</b> |
| <b>Conclusion .....</b>                                     | <b>27</b> |

## **Chapitre 2 : financement des PME créées dans le cadre des dispositifs d'aide**

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                 | <b>28</b> |
| <b>Section 1 : le mode de financement des PME dans le cadre de l'ANADE .....</b>          | <b>28</b> |
| <b>Section 2 : le mode de financement des PME dans le cadre de la CNAC et ANGEM .....</b> | <b>32</b> |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                   | <b>41</b> |

## **Chapitre 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE**

|                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                               | <b>42</b> |
| <b>Section 1 : L'évolution des PME en Algérie et dans la wilaya de Tizi-Ouzou .....</b> | <b>42</b> |
| <b>Section 2 : Les difficultés rencontrées par les promoteurs et l'ANADE.....</b>       | <b>52</b> |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                 | <b>58</b> |
| <b>Conclusion générale .....</b>                                                        | <b>59</b> |

Depuis l'ouverture économique dans les années 1990, l'Algérie a affiché des discours d'encouragement et d'ouverture à l'entrepreneuriat à travers des réformes et des lois facilitant la création des entreprises.

De nos jours, l'entrepreneuriat privé se présente comme une alternative de développement économique. C'est pour cela que l'État a mis en place des dispositifs d'appui à l'initiative privée. La nouvelle stratégie de développement tente de créer un environnement propice à la stimulation de l'entrepreneuriat privé en accordant des aides et des facilitations à la création d'entreprises et l'émergence du secteur privé. Les dispositifs d'aide à la création d'entreprises sont nombreux (ANADE ex ANSEJ, CNAC, ANGEM) qui s'inscrivent dans deux dynamiques, création d'entreprises et création d'emplois.

Ces trois dispositifs se basent sur deux types d'encouragement : par l'allégement fiscal et par des financements directs de l'entreprise créée qui s'adressent à des personnes différentes (en fonction de l'âge) et sont spécialisés en fonction du montant du financement.

Toutefois, le développement d'une économie est étroitement lié à celui des entreprises qui jouent un rôle vital dans la croissance économique des pays, elles doivent être compétitives et capable d'être concurrentes sur tous les niveaux du marché. Pour y parvenir, elles manifestent souvent des difficultés de fonctionnement dû à un manque d'apport en capital en phase de réalisation ou en plein activité. Pour faire face à leurs besoins ressentis, les entreprises peuvent mobiliser leurs ressources internes, en l'occurrence leurs fonds propres ou faire appel à des ressources externes tels que les crédits bancaires.

Cependant, les difficultés financières (surendettement, mortalité, etc.) dans lesquelles se retrouvent le nombre des entreprises créées dans le cadre des dispositifs cités plus haut, est manifestement important. Ces dernières demandent souvent de l'Etat plus de réductions fiscales, voire même une « amnistie fiscale ».

C'est dans ce cadre que nous intéressons aux financements de ces entreprises en phase de réalisation ou d'extension par les dispositifs d'aide à la création de micro-entreprises ANADE ex ANSEJ. En effet, le but de ce travail est d'évaluer l'impact de ces dispositifs sur la rentabilité des entreprises créées et leur contribution sur le plan économique, pour cela nous allons essayer de développer une étude à travers un questionnaire et un cas pratique au niveau de la banque et l'ANADE. Ce qui nous mène à poser la problématique suivante :

### **Dans quelle mesure le système de financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE ex ANSEJ permet-il d'éviter leur surendettement ?**

Pour répondre à cette question principale, nous avons jugé utile de répondre aux interrogations suivantes :

- ) Quelles sont les difficultés rencontrées par ces dites entreprises ? Et celles rencontrées par le dispositif lui-même ?
- ) Quelles sont les solutions apportées par l'Etat pour faire face à ces difficultés relevées ?
- ) Les nouveautés apportées par l'ANADE permettent-elle de remédier aux lacunes de ce dispositif ?

Pour pouvoir répondre à toutes ces questions, on a posé les hypothèses suivantes :

**Hypothèse 1 :** Nous pensons que l'organisation du financement des entreprises créées dans le cadre de l'ANADE et la non-maturité des projets seraient les causes principales des difficultés que vivent ces entreprises actuellement.

**Hypothèse 2 :** Nous estimons que les solutions apportées (rééchelonnement de la dette des entreprises) à ces difficultés manquent d'efficacité.

Afin de réaliser ce travail, nous avons adopté une méthode de recherche basée sur la collecte d'informations en s'appuyant sur la recherche documentaire par consultation d'un certain nombre d'ouvrages, des textes réglementaire Algériens, liés aux différents dispositifs institutionnels (ANADE, CNAC et ANGEM), des sites d'internet. De plus, nous avons effectué un stage pratique à la BADR banque et l'ANADE (ex ANSEJ) en consultant des documents internes de la banque et du dispositif, et nous avons procédé à des entretiens avec des banquiers, des membres de la Commission CSVF et des chefs de PME.

Notre méthode s'inscrit dans le cadre d'une démarche descriptive et analytique.

- ) **Descriptive :** visant à analyser le financement de ces micro-entreprises par les différents dispositifs d'aide à la création de ces dernières.
- ) **Analytique :** par laquelle nous procédons à des entretiens des acteurs concernés par le sujet et analyser des données collectées et fournies par l'ANADE (ex ANSEJ).

L'objet principal de notre recherche est l'étude et l'évaluation du financement des dispositifs d'aide à la création de ces micro-entreprises. Pour cela, nous avons structuré notre mémoire en trois chapitres distincts comme suit :

- ) **Le premier chapitre** est un chapitre introductif ayant pour objet d'expliquer et d'identifier les différents besoins qu'une entreprise puisse ressentir et les sources de financement interne et externe mises à leur disposition.
- ) **Le deuxième chapitre** vise à présenter les différents dispositifs d'aide à la création d'entreprises que le pouvoir public a mis à la disposition des promoteurs de projet afin de les réaliser.
- ) **Le troisième chapitre** est notre étude empirique. Il révèle les difficultés rencontrées et les solutions apportées par les deux intervenants dans le processus de création de la micro-entreprise.

**Introduction du chapitre 1**

L'entreprise est une structure humaine organisée visant à mobiliser des ressources pour produire des biens et/ou services afin de répondre aux besoins du marché. Pour ce faire, l'organisation exprime également des besoins et réalise différentes opérations que l'on peut classer selon leur objectif : les opérations d'investissement, d'exploitation et de trésorerie.

Dans ce présent chapitre, nous allons présenter, dans un premier lieu, les besoins de financement ressentis par les entreprises. Ensuite, nous présenterons les sources de financements mises à leurs dispositions.

**Section 1 : Les besoins de financement des PME.**

La création puis le fonctionnement de l'entreprise engendre des besoins de financement. En effet, avant de pouvoir vendre des marchandises, des produits ou des services, l'entreprise doit acquérir et disposer des ressources qui sont nécessaires telles que les machines, matières premières, main-d'œuvre .... Pour cela, un décalage dans le temps apparaît entre les dépenses et les recettes qui déterminent les besoins de financement de l'entreprise.

On distingue les besoins liés au cycle d'investissement et les besoins liés au cycle d'exploitation ainsi à la trésorerie.

**1. Les besoins de financement liés à l'investissement**

L'investissement est l'opération réalisée par un agent économique consistant à obtenir des biens de production (machines, bâtiments, équipements ...)<sup>1</sup>. Dans une entreprise, l'investissement est une dépense destinée à maintenir ou à accroître son potentiel productif. « L'investissement correspond à l'achat des biens qui vont servir plusieurs fois au cours du processus de production ».

Le cycle d'investissement est un cycle long qui accompagne le développement de l'entreprise et conditionne sa pérennité et son efficacité.

Au moment de la création de l'entreprise, des investissements importants doivent être réalisés pour démarrer l'activité : machines, véhicules, locaux ... Au cours de la vie de l'entreprise, le rythme des investissements dépend des stratégies choisies.

---

<sup>1</sup>Capul JY, Garnier O. « Dictionnaire d'économie et sciences sociales » édition HATIER, 2008, P 241.

Plusieurs catégories d'investissements sont à distinguer<sup>2</sup> (voir l'annexe01).

### **1.1 Les investissements corporels**

Les investissements corporels portent sur les dépenses engagées sur les éléments tangibles qui viennent en augmentation du patrimoine de l'entreprise<sup>3</sup>.

Ils présentent des caractéristiques cumulatives :

- Ils sont acquis ou produits par l'entreprise pour elle-même comme un moyen d'exploitation ;
- Ils ont par nature une durée d'utilisation longue ;
- Ils sont d'une nature corporelle (des biens physique et tangible).

On retrouve dans les immobilisations corporelles : les terrains, les constructions, les installations techniques, matériels de bureau, les immobilisations en cours...

### **1.2 Les investissements incorporels**

Ils sont des actifs non monétaires sans substance physique, destinés à être utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité<sup>4</sup>.

Ils portent sur les brevets, les frais d'immatriculation de l'entreprise au registre de commerce, le fonds de commerce, la recherche et le développement, les campagnes de publicité, etc.

Ils présentent la spécificité d'être des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques.

Les spécificités des immobilisations corporelles rendent leur recensement, comptabilisation et suivi d'une manière transparente au niveau des états financiers, une exigence indispensable pour les utilisateurs de l'information financière surtout dans un contexte où les investissements incorporels prennent de plus en plus d'importance.<sup>5</sup>

### **1.3 Les investissements financiers**

Les immobilisations financières représentent des placements durables, sur du long terme, sous différentes formes : titres, créances, fonds.<sup>6</sup>

---

<sup>2</sup> Mémoire de fin d'étude master 2 en science de gestion spécialité finance d'entreprise thème : Diagnostic financier d'une entreprise Cas de CEVITAL SPA. Année 2014/2015.

<sup>3</sup>Ginglinger E. « Gestion financière de l'entreprise » édition Dalloz 1991, P 6

<sup>4</sup>Ginglinger E. op.cit P 5

<sup>5</sup>Ce sont des investissements de nature intellectuelle ; ils ont pour objectifs principaux l'innovation et l'adaptation des matériels, des méthodes ... etc.

<sup>6</sup>Capul YJ, Garnier O, op.cit P 477 et 478.

Sur le plan juridique, on distingue deux principales catégories de titres :

- Les actions qui constituent des titres de propriété d'une fraction du capital d'une société de capitaux. Ces titres confèrent à leur détenteur, la qualité d'associé qui perçoit chaque année une fraction de bénéfices appelée les dividendes, variables selon les résultats réalisés. Chaque actionnaire est responsable de son apport et dispose d'un droit de vote par action.
- Les obligations sont des titres de créances à long terme émis par une entreprise, une institution publique ou l'Etat lorsqu'ils empruntent des fonds auprès des épargnants. L'obligation représente une dette de l'institution émettrice de l'emprunt, le souscripteur devient son créancier. La société émettrice de l'emprunt perçoit chaque année, un intérêt fixe calculé par application d'un taux sur la valeur nominale du titre.

La décision d'investissement est une composante primordiale de la gestion d'une entreprise, dans la mesure où les choix d'aujourd'hui conditionneront ce qu'elle sera demain.

## **2. Les besoins de financement liés à l'exploitation**

Sur le court terme, un décalage de temps apparaît au moment où l'entreprise paye ses fournisseurs et celui où ses clients la payent. En effet, pour faire face aux écarts entre ses recettes et ses dépenses l'entreprise doit apporter de l'argent pour assurer la continuité des opérations courantes (les encaissements du produit des ventes et les décaissements des charges de production et de commercialisation).

Le besoin de financement généré par le cycle d'exploitation doit être maîtrisé, il est important donc de savoir recenser et évaluer les éléments à l'origine de ce besoin.

Cependant, les principaux composants liés au cycle d'exploitation peuvent être énumérés comme :

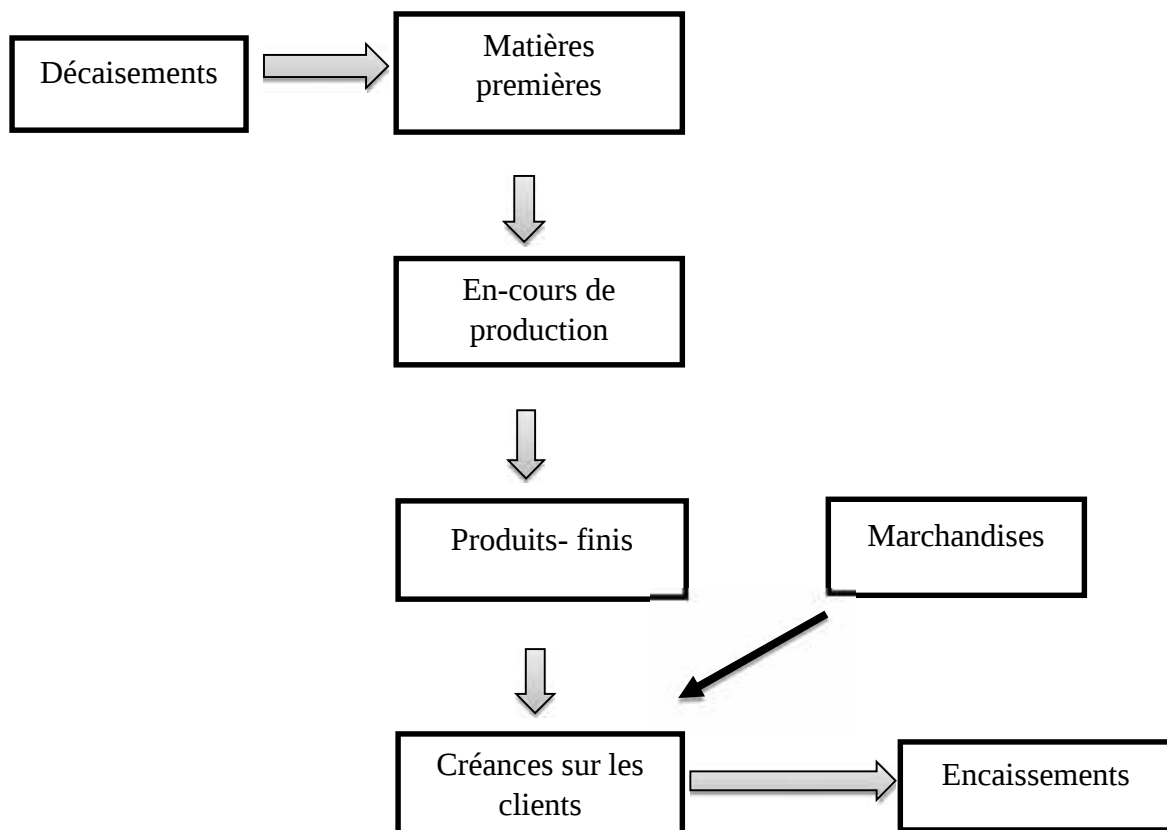
- Le cycle d'exploitation composé de cycle de production et de commercialisation ;
- Le besoin en fonds de roulement.

## 2.1 Le cycle d'exploitation

On désigne par cycle d'exploitation, l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises ...) jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits ou services vendus.<sup>7</sup>

Cette exploitation nécessite la mise en œuvre des outils de production de l'entreprise et des ressources humaines.

**Schéma N°1 : Le cycle d'exploitation**



**Source :** Michel Darbelet, Laurent Izar, Michel Scaramuza, p173.

Le cycle d'exploitation a pour objet d'écouler sur le marché des biens et services. De fait, il engendre un surplus monétaire qui est la différence entre les encaissements des ventes et les dépenses engagées pour la production et la commercialisation. Ce qui fait que le cycle d'exploitation est au cœur de l'activité de l'entreprise et son financement revêt un aspect fondamental de sa réussite.

<sup>7</sup>Solnik B. « Gestion financière », 6e édition, DUNOD, Paris, 2001, P59

**Les phases du cycle d'exploitation**

On distingue les trois phases suivantes :

- La phase d'approvisionnement : correspond à l'acquisition auprès des fournisseurs de biens ou de services qui sont des préalables nécessaires à la production : matières premières, fournitures, énergie. Ces approvisionnements sont stockés (à l'exception des services) ;
- La phase de production : est articulée sur la mise en œuvre d'un processus technologique qui lui-même exige des inputs : un capital économique, un savoir-faire et des biens ou des services à transformer. La phase de production est plus ou moins longue selon les données du processus technologique mis en œuvre. Il peut y avoir des étapes intermédiaires qui donnent lieu à des stocks temporaires de produits semi-finis ou d'en-cours ;
- La phase de commercialisation : débute avec les stocks de produits finis. Le moment important est celui de la vente : l'accord d'échange se traduit par une double transaction physique et monétaire.

**2.2 Le besoin en fonds de roulement**

Le besoin de financement lié au cycle d'exploitation représente une des composants des capitaux investis qui doivent être financés.

**2.2.1 Définition du besoin en fonds de roulement (BFR)**

Il correspond au besoin d'argent ressenti par l'entreprise pour financer son activité, plus particulièrement son cycle d'exploitation.

Ce besoin est lié au décalage naturel entre les recettes et les dépenses, plus le cycle d'exploitation est long, plus le décalage dans le temps entre les décaissements qu'il nécessite et les encaissements ultérieurs qu'il permet est important, ce qui entraîne un besoin accru de capitaux.

Les besoins de financement, entraînés par le cycle d'exploitation, correspondent aux avances de fonds que l'entreprise est contrainte d'effectuer pour constituer ses stocks et pour accorder des délais de paiement à ses partenaires débiteurs.

En ce qui concerne les stocks, l'entreprise doit accumuler des marchandises pour les mettre à la disposition de sa clientèle si elle exerce une activité de distribution ; elle doit accumuler des matières premières, des produits semi-finis et en-cours de production, des produits-finis, si

elle exerce une activité de production. Dans tous les cas, l'entreprise effectue une avance de fonds, elle gèle des liquidités pour constituer son stock, elle est donc confrontée à un besoin de financement du stock. De même, lorsqu'elle accorde des délais de règlements à certains de ses partenaires, notamment aux clients, l'entreprise accumule des créances. Ces dernières constituent certes un avoir ; mais elles représentent aussi un blocage momentané de liquidités qui ne reviendront dans les caisses de l'entreprise qu'au terme de plusieurs mois.<sup>8</sup>

### 2.2.2 Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR est calculé par la différence entre les éléments de l'actif circulant et les ressources circulantes.

$$\text{BFR} = \text{emplois circulants} - \text{ressources circulantes}$$

$$\text{BFR} = \text{stocks et crédits clients} - \text{crédits fournisseurs}$$

Le renouvellement des emplois et des ressources cycliques confère au BFR le caractère d'un besoin de financement permanent, durable, même si chacune de ses composantes apparaît à première vue comme un élément à court terme du bilan.

Le BFR implique trois situations :

- **BFR positif :**

$$\text{BFR} \geq 0 \implies \text{VE} + \text{VR} \geq \text{DCT}$$

Un BFR positif signifie que les créances de l'entreprise ne sont pas suffisantes pour couvrir les actifs à court terme et qui exprime un besoin de financement.

Les créances clients et de stocks sont plus importantes que les dettes fournisseurs, ce qui fait que, l'entreprise procède au paiement de ses fournisseurs avant d'être payée par ses clients.

- **BFR négatif :**

$$\text{BFR} < 0 \implies \text{VE} + \text{VR} < \text{DCT}$$

<sup>8</sup>Laurence de Percin, « créer sa boîte pour les nuls », édition FIRST, P 150, 2011.

Le BFR négatif est dû aux emplois d'exploitation qui sont supérieurs aux ressources d'exploitation, ce qui implique une absence de besoin à financer. L'entreprise est en bonne santé financière et dispose suffisamment d'argent pour honorer ses dettes à CT.

Autrement, les fonds disponibles lui permettent de financer intégralement son prochain cycle d'exploitation et ses emplois à CT.

- **BFR nul :**

$$\text{BFR}=0 \implies \text{VE}+\text{VR}=\text{DCT}$$

Dans ce cas, les ressources d'exploitation permettent de couvrir l'ensemble de ses emplois, et l'entreprise n'exprime aucun besoin à financer. Cette situation exprime son juste équilibre, donc les VE et VR sont financées par les DCT.

On distingue deux composantes dans le besoin en fonds de roulement : <sup>9</sup>

- Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, qui correspond aux besoins de financement nés du cycle d'exploitation et dus aux décalages entre les besoins d'exploitations et les ressources d'exploitation. Il se calcule par :

$$\text{BFRE} = \text{Emplois d'exploitation} - \text{Ressources d'exploitation}$$

$$\text{BFRE} = \text{Stocks} + \text{Créances d'exploitation} - \text{Dettes fournisseurs d'exploitation} - \text{Dettes fiscales et sociales}$$

Ces besoins présentent certaines caractéristiques :

- Ils ont un caractère structurel dans la mesure où ils dépendent de la nature de l'activité de l'entreprise ;
- Ils ont également un caractère conjoncturel dans la mesure où ils dépendent des fluctuations du volume d'affaires, du volume de l'activité, des mesures de gestion telle que l'allégement des stocks, la réduction du crédit client.
- Le besoin en fonds de roulement hors exploitation qui correspond aux besoins de financement nés du cycle hors exploitation, qui se distinguent du BFRE par le fait que :
  - Le BFRHE est en général une composante mineure du BFR ;

<sup>9</sup> George L., Mini manuel « Finance d'entreprise », 2<sup>e</sup>édition DUNOD, P. 51, 2017.

- Il est constitué d'éléments cycliques et souvent marginaux à l'exemple des créances diverses et impôts sur les sociétés...
- Il n'a pas de signification économique particulière.

Il est calculé par cette formule :

$$\text{BFRHE} = \text{Actif circulant hors exploitation} - \text{Passif circulant hors exploitation}$$

$$\text{BFRHE} = \text{Créances hors exploitation} - \text{Dettes hors exploitation}$$

### 2.3 Le besoin de financement lié à la trésorerie

La notion de trésorerie est très importante puisqu'il est indispensable pour l'entreprise de disposer d'un niveau de disponibilité suffisant pour faire face aux dettes qui viennent à l'échéance, sinon des difficultés financières permanentes risqueraient de venir bloquer son développement et son fonctionnement. Le niveau de FR et celui de BFR déterminent l'excédent ou l'insuffisance de trésorerie, qu'il soit courant ou potentiel.

Une entreprise disposant d'une trésorerie excédentaire peut accélérer le règlement de ses fournisseurs, afin de bénéficier d'un escompte pour règlement au comptant. Cette pratique courante constitue souvent un excellent placement de trésorerie.

En revanche, elle a pour effet d'augmenter le BFR, donc de diminuer la trésorerie disponible. Cet exemple indique bien que la trésorerie n'apparaît pas seulement au bas du bilan, mais elle est également comprise dans le BFR.

La trésorerie est calculée sous cette formule :

$$\text{Trésorerie} = \text{FR} - \text{BFR}$$

$$\text{Trésorerie} = \text{Trésorerie active} - \text{Trésorerie passive}$$

La trésorerie nette est un résultat qui peut être positive, nul ou négative.

- **TR positive :**

$$TN \geq 0 \implies FR \geq BFR$$

Dans ce cas-là, les ressources de l'entreprise permettent de couvrir l'ensemble de ses besoins. Ce qui signifie que la situation financière de l'entreprise est saine et qu'elle est en mesure de financer ses dépenses sans recourir à un emprunt.

- **TR négative :**

$$TN < 0 \implies FR < BFR$$

Lorsque la TN est négative, cela signifie que l'entreprise ne dispose pas des ressources suffisantes pour faire face à ses besoins (une situation financière déficitaire), pour cela elle doit absolument avoir recours des financements extérieurs.

- **TR nulle :**

$$TN = 0 \implies FR = BFR$$

Une trésorerie nulle ne signifie qu'elle est en équilibre financier. Dans ce cas les ressources financières de l'entreprise suffisent seulement à satisfaire ses besoins.

Un équilibre financier est primordial pour le bon fonctionnement de l'entreprise. En principe, les emplois stables doivent être financés par les ressources stables (le long terme finance le long terme), l'actif circulant sera financé par le passif circulant (le court terme finance le court terme). Il s'agit d'une règle de prudence et le non-respect de cette règle risquerait d'entraîner des difficultés de trésorerie.<sup>10</sup>

## **Section 2 : Les sources de financement**

Il existe deux types de recours au financement pour l'entreprise : soit au travers des capitaux extérieurs (intermédiation bancaire ou marché financier) soit au travers de ses capitaux propres, c'est ce que l'on appelle l'autofinancement.

---

<sup>10</sup>Cours Corinne Zambotto, chapitre 13.

## 1. Les sources internes

L'autofinancement pour une entreprise consiste à recourir à sa propre trésorerie pour financer son investissement. L'épargne préexistante résulte des profits non distribués aux actionnaires des années précédentes.

$$\text{Indépendance financière} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total du passif}} > 30\%$$

Il est clair que plus la part des capitaux appartenant à l'entreprise est réduite plus cela réduit aussi la liberté de mouvement de l'entreprise. L'indépendance financière se calcule en rapportant les capitaux propres au total du passif. Les financiers donnent des repères assez différents les uns des autres, mais ils sont d'accord pour dire que ce rapport doit être au moins supérieur à 30%. <sup>11</sup>

## 2. Les sources externes

Les ressources disponibles de l'entreprise désormais ne suffisent plus à satisfaire tous ses besoins. Le crédit bancaire permet de lever cette contrainte et les économies qui y recourent largement sont qualifiées d'économie d'endettement. Elle fait aussi appel aux marchés de capitaux et l'on parle alors d'économie de marché financier.

### 2.1 L'intermédiation bancaire

Les banques sont le passage obligatoire du financement d'une économie. Sans les banques, pas de financement ; sans financement, pas de capacité d'investissement des entreprises car l'autofinancement ne suffit plus.

Deux modes de financement s'offrent aux entreprises : les crédits de trésorerie et les crédits d'investissement.

#### 2.1.1 Les crédits de trésorerie

Les crédits par caisse sont des autorisations données par la banque à sa clientèle entreprise d'avoir des comptes courants débiteurs. Comme pour les particuliers, la facilité de caisse est une autorisation donnée par la banque, pour une durée ne dépassant pas 15 jours. Elle est sollicitée généralement pour faire face aux dépenses de fin de mois.

<sup>11</sup>LASARY, « Diagnostic et redressement des entreprises », éd. DAR EL OTHMANIA, P.44, 1993.

Le découvert, quant à lui, est souvent accordé sans limitation de durée. Si le découvert est accordé le plus souvent oralement, l'entreprise peut demander une confirmation précisant le montant de découvert autorisé, la durée et les conditions. On parle alors d'un découvert confirmé sinon on parle de crédit spot (pour quelques heures seulement).

Les banques offrent des crédits de campagne pour certaines entreprises dont l'activité est saisonnière, telles que les conserveries, l'agriculture, la fabrication des parapluies, les articles scolaires, les produits de la plage, etc.

Le financement des créances se fait selon différentes techniques. L'escompte est un crédit à court terme par lequel une banque met à la disposition d'une entreprise porteuse d'un effet de commerce non échu le montant dudit effet, diminué des commissions et intérêts. Il existe également une technique particulière appelée l'affacturage opérée par des établissements spécialisés qui consiste à ce qu'une entreprise cède ses créances à un factor. En revendant ses créances à l'établissement spécialisé, l'entreprise dispose d'un moyen de financement, d'une part, et se décharge du recouvrement des créances cédées, d'autre part.

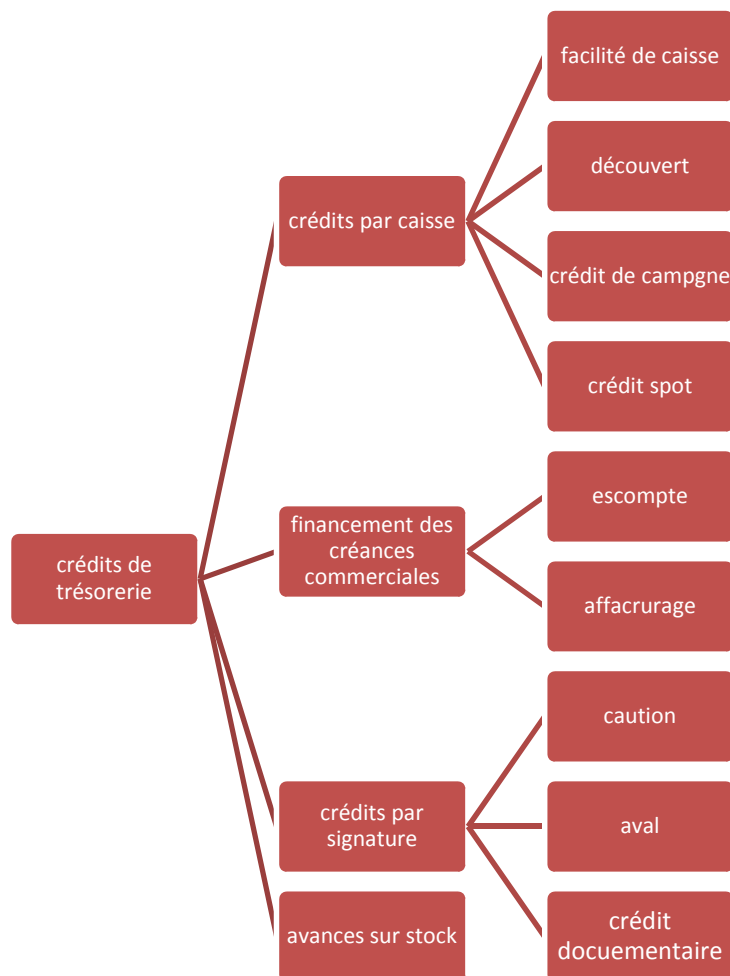
L'avance sur stock est un crédit destiné pour financer les approvisionnements en marchandises. Ce sont des dettes destinées pour financer les fournisseurs. Il permet de soulager la trésorerie de l'entreprise dans le financement d'autres besoins d'exploitation.

Le crédit par signature consiste à ce que la banque prête sa signature à une entreprise sans avoir de charge de trésorerie. C'est un engagement pris par la banque de mettre des fonds à disposition de l'entreprise ou d'intervenir sur le plan financier en cas de défaillance de celle-ci. On recense les cautions, les avals et les crédits documentaires.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> KARYOTIS C. « L'essentiel de la banque » 4<sup>e</sup> éd, GUALINO, 2017-2018, pp.27- 28

Schéma N°2 : Récapitulatif des crédits de trésorerie



**Source :** Fait par nos soins à partir de nos lectures

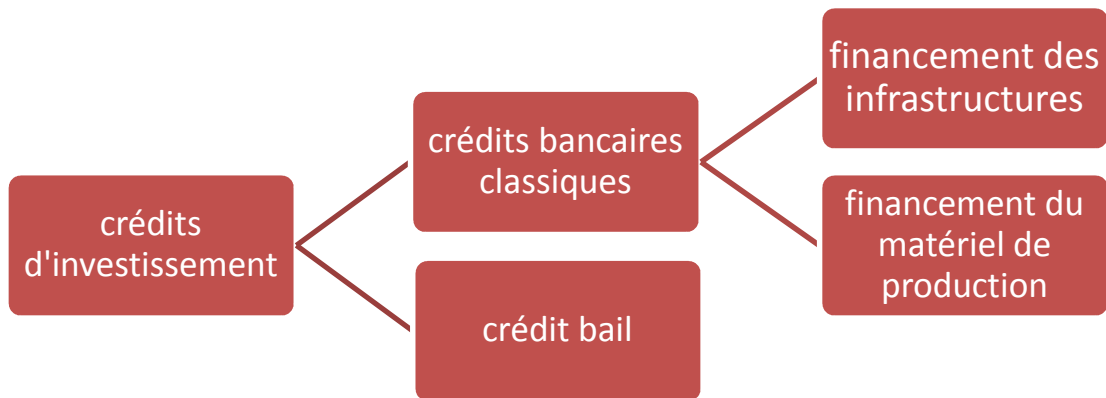
### 2.1.2 Les crédits d'investissement

Les crédits bancaires classiques sont accordés à moyen (de 2 à 7 ans) et long terme (de 7 à 20 ans) pour financer les valeurs mobilisées des entreprises. Parmi lesquels, nous citons :

- Les crédits pour le financement des infrastructures des entreprises (terrains et constructions) ;
- Les crédits destinés au financement du matériel de production (machines, mobiliers, et moyens de transport).

Le crédit-bail est un contrat de location de durée déterminée, signé entre une entreprise et une banque, assorti d'une promesse de vente à l'échéance du contrat. L'utilisateur n'est donc pas juridiquement propriétaire du bien mis à sa disposition pendant la durée du contrat.<sup>13</sup>

**Schéma N°3 : Récapitulatif des crédits d'investissement**



**Source :** Fait par nos soins, à partir de nos lectures

## 2.2 Le marché financier

En dehors de l'intermédiation bancaire que nous venons de décrire, l'offre et la demande de capitaux peuvent se rencontrer, directement, sur les marchés. Le marché financier comprend le marché primaire (marché du neuf), le marché secondaire (la bourse) et le marché dérivé<sup>14</sup>. Ces marchés permettent un rapprochement économique entre l'offre et la demande de capitaux. Il est fondé sur un échange de patrimoine entre l'offreur de capitaux (offreur d'argent) et le demandeur de capitaux (donneur de titre).<sup>15</sup>

Nous distinguons plusieurs moyens de financement auxquels l'entreprise peut faire recours :

- Les augmentations du capital
- L'autofinancement
- Les emprunts obligataires

<sup>13</sup>KARYOTIS C. op.cit, P 29

<sup>14</sup> Les marchés dérivés permettent de se protéger contre les risques financiers (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie).

<sup>15</sup> VASSELIN F. « Economie », éd. ESKA, 2014, P.295

**2.2.1 Les augmentations du capital**

Cela concerne les actions et les réserves.

- Les actions : l'actionnariat peut apporter les fonds dont l'entreprise a besoin pour financer ses projets lors de la phase constitutive ou à l'occasion des augmentations successives du capital. Les associés peuvent apporter des biens, des créances. Il s'agit d'apport en nature sous déductions éventuelle d'un passif. Les apports en numéraire peuvent faire l'objet d'appels fractionnés. Il s'agit d'une ressource sûre sans échéance de remboursement et dont la rémunération est associée aux résultats de l'entreprise.
- Les réserves : le capital peut être majoré par incorporation de réserves. Cette émission d'actions gratuites permet de diluer la valeur boursière des actions et de communiquer les performances de la société auprès d'un public élargi. Souvent, les incorporations de réserves accompagnent l'émission d'actions de numéraire. Une fois incorporée, les réserves ne peuvent être distribuées.

**2.2.2 L'autofinancement**

En général, il s'agit d'extraire du résultat comptable les charges et produits purement calculés, c'est-à-dire, ni décaissables ni encaissables. L'autofinancement est la différence entre la capacité d'autofinancement et la distribution de dividendes. Il est raisonnable de penser que les actionnaires espèrent des mises en réserves une rentabilité comparable à celle obtenue de leur participation au capital.

**2.2.3 Les emprunts obligataires**

Les emprunts obligataires permettent de recourir à de multiples prêteurs. L'obligataire a le droit au remboursement et à l'intérêt. Il est créancier de l'entreprise. Certaines conditions doivent être respectées pour émettre des obligations :

- Avoir au moins deux ans d'existence ;
- Avoir établi deux bilans régulièrement approuvés ;
- Avoir intégralement libéré le capital.

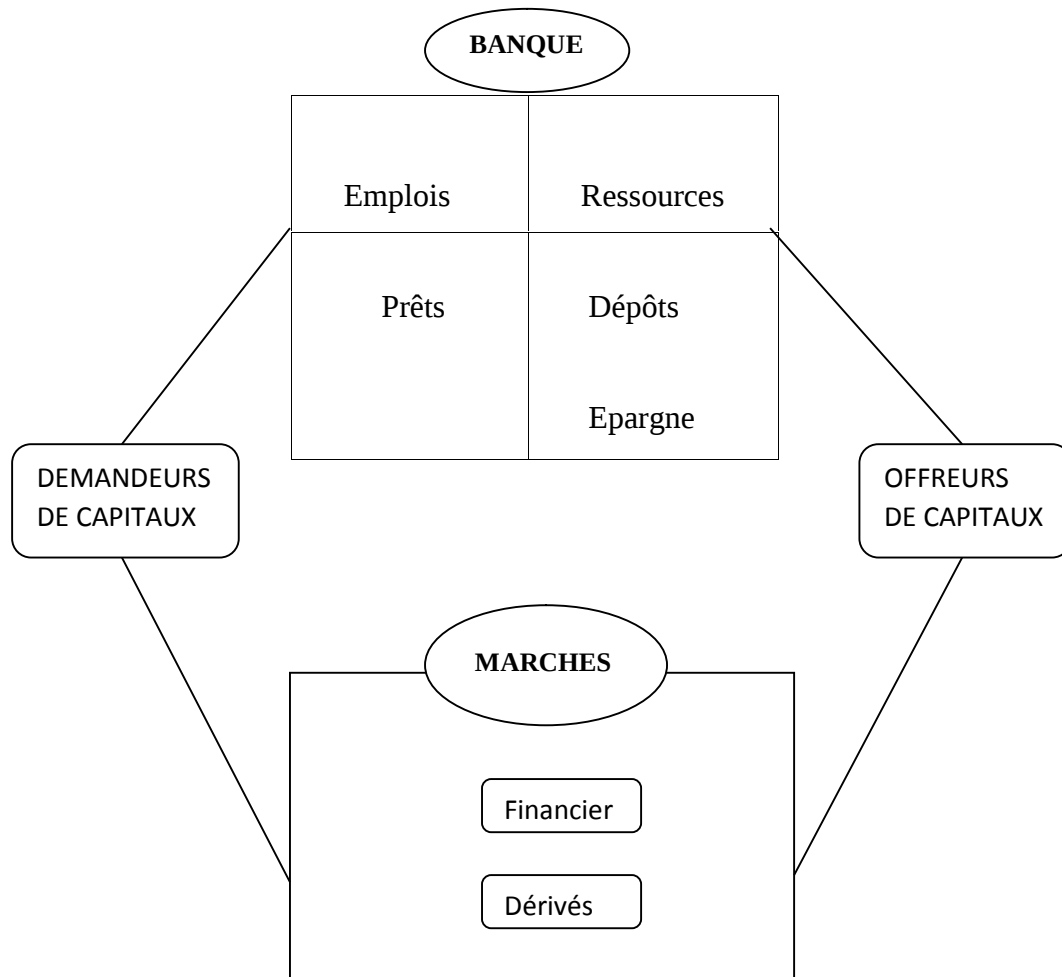
Le mécanisme utilisé sur les marchés directs (financiers), afin de permettre le rapprochement entre l'offre et la demande de capitaux, n'est pas « générateur d'inflation », contrairement à celui de l'intermédiation bancaire.

En effet, le mode de rapprochement entre les offreurs et les demandeurs de capitaux est différent : Les banques collectent les fonds auprès des offreurs de capitaux puis,

parallèlement, prêtent aux demandeurs. À tout moment, les offreurs peuvent récupérer leur mise (création monétaire)

Sur les marchés directs, les offreurs remettent leurs fonds aux demandeurs en échange de titres.

**Schéma N°4 : Rôle économique d'un établissement de crédit**



**Source :** GARSUAULT P. et PRIAMI S. « La banque », 2eme éd. ECONOMICA, 1997, P23

**Conclusion du chapitre 1**

Toute entreprise créée exprime des besoins de financement CLMT générés par les mouvements de ses flux, quelle que soit l'activité qu'elle exerce et sa taille. Si cette dernière dispose de plusieurs opportunités de financement, les choix effectués seront fonction des coûts associés à chacun d'eux, et des risques liés à leurs modalités.

Les petites et très petites entreprises, à la création ou dès leur lancement, sont particulièrement concernées par les besoins de financement. Le recours à l'endettement leur est souvent proposé. L'Etat algérien a procédé à la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la création des micros entreprises. Il s'agit des mécanismes suivants : l'ANADE, ANGEM et CNAC.

Comment alors est assuré le financement des entreprises créées dans le cadre de ces dispositifs ?

### Introduction du Chapitre 2

Au début des années 1990, les mutations économiques ont affecté le marché de l'emploi. Le passage d'une économie planifiée vers une économie libérale a augmenté le taux de chômage, étant donné que l'Etat est passé du rôle de l'employeur et investisseur à celui de régulateur.

Cependant, le gouvernement algérien a mis en place plusieurs dispositifs pour encourager la création d'entreprise tels que : ANADE, CNAC, ANGEM.

Ce chapitre fera l'objet de deux sections, la première sera consacrée au mode de financement des PME par l'ANADE ex ANSEJ. La deuxième section sur le financement des PME par la CNAC et l'ANGEM.

### Section 1 : Le mode de financement des PME créées dans le cadre de l'ANADE.

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ, créée en 1996, devient désormais « l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat » par abréviation ANADE. Elle est mise sous tutelle du ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la microentreprise datée du 20 juillet 2020.

#### 1. Les nouvelles missions et nouvelles mesures de l'ANADE

Le changement de dénomination et les nouvelles missions de l'agence sont fixés dans le décret exécutif correspondant au 22 novembre 2020<sup>1</sup>.

Selon l'agence, les nouvelles missions concernent principalement :

- Mise en œuvre de toute mesure de nature à permettre la mobilisation et l'utilisation, dans les délais impartis, de ressources extérieures destinées au financement de la création d'activités en faveur des jeunes, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Elaboration de la cartographie<sup>2</sup> (voire l'annexe2) nationale des activités pouvant être créées par les jeunes promoteurs et sa mise à jour périodiquement, conjointement avec les secteurs concernés ;

---

<sup>1</sup><https://www.algerie-eco.com/2020/12/09/emploi-de-jeunes-lansej-devient-officiellement-lanade> 11h56

<sup>2</sup> La cartographie nationale est une étude réalisée par l'ANADE et l'administration concernée pour définir les zones à promouvoir, identifier les zones saturées et quelles activités à encourager dans la zone.

## **CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide**

- Encourager la mise en place et le développement des écosystèmes en fonction des opportunités d'investissement offertes par les différents secteurs et qui répondent aux besoins du marché local et/ou national ;
- Veiller à la modernisation et à la normalisation du processus de création.
- Accompagnement et suivi des microentreprises.
- Moderniser et numériser les outils de gestion de l'agence et du dispositif de création des microentreprises ;
- Assurer la gestion des micro-zones d'activités spécialisées, aménagées au profit des microentreprises.

L'ANADE a annoncé de nouvelles mesures au profit des jeunes promoteurs. Elles concernent :

- La baisse de l'apport personnel à 5% au lieu de 15%, précisant que cette mesure concerne les chômeurs et les étudiants porteurs de projets ;
- La suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur le matériel pour les jeunes promoteurs ;
- L'annulation des poursuites judiciaires contre les entreprises défaillantes ;
- La signature d'un accord avec «AADL» pour employer 100 000 entreprises créées par les jeunes ;
- La possibilité pour les jeunes entrepreneurs de lancer des projets avec les groupes Sonatrach et Sonelgaz ;
- La création de mini-zones industrielles destinées aux jeunes, ainsi que l'attribution des surfaces agricoles au profit des jeunes entrepreneurs.

### **2. Les conditions d'éligibilité**

Pour bénéficier de l'aide de l'ANADE, les promoteurs doivent <sup>3</sup>:

- Être âgés de 19 à 40 ans ;
- Être titulaire d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle et/ou détenir un savoir-faire (expérience dans le domaine) reconnu par attestation notamment l'affiliation à la CNAS ;
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres correspondant au seuil minimum fixé ;

---

<sup>3</sup><https://www.algerie-eco.com/2021/04/01/anade-lapport-personnel-sera-reduit-5> 12h10

## CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide

- Ne jamais avoir bénéficié d'une mesure d'aide des autres dispositifs (CNAC, ANGEM).

### 3. Les types de financement

Le jeune promoteur a le choix de décider du type de financement qu'il lui convient et il en existe trois (voir le tableau ci-dessous) :

**Tableau N°1 : Pourcentage d'aide financière du dispositif**

|                                 | Apport personnel              | ANADE      | Banque     |
|---------------------------------|-------------------------------|------------|------------|
| <b>Financement triangulaire</b> | <b>5% chômeur et étudiant</b> | <b>25%</b> | <b>70%</b> |
|                                 | <b>15% employé</b>            | <b>15%</b> | <b>70%</b> |
| <b>Financement mixte</b>        | <b>50%</b>                    | <b>50%</b> |            |
| <b>Autofinancement</b>          | <b>100%</b>                   |            |            |

**Source :** fait par nos soins à partir des données de l'ANADE

Tout crédit quel qu'il soit investissement ou exploitation nécessite un remboursement à échéance, précisant que les dispositifs d'aide (ANADE, CNAC, ANGEM) proposent des prêts non rémunérés et les cinq banques étatiques des crédits bonifiés à 100%. La convention exige que les jeunes investisseurs remboursent en première place les banques à hauteur de 70% du capital investi avec un différé de 18 mois au lieu de 3 ans à l'époque (ANSEJ), ensuite rembourser l'ANADE à hauteur de 25% et 15% pour les chômeurs/étudiants et les employés respectivement.

Contrairement au financement mixte, le jeune promoteur ne bénéficiera pas d'un différé car l'agence estime qu'il dispose de capacités financières pour honorer ses engagements.

### 4. Les avantages fiscaux accordés par l'ANADE (voir l'annexe 3)

Le jeune promoteur bénéficie des avantages durant deux phases :

#### 4.1 La phase de réalisation de l'investissement

Parmi les avantages accordés par le dispositif à la phase de réalisation sont :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle ;
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés ;

## CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide

- Application du taux réduit de 5% en matière de droits de douane pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

### 4.2 Les avantages accordés au démarrage et durant la période d'exploitation : (voir l'annexe 4)

Ces avantages peuvent être résumés de la façon suivante :

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de <<03 ans, 06 ans ou 10 ans >>, selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa réalisation ;
- Exonération totale de l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) ou de l'imposition d'après le régime du bénéfice réel pour une période de <<03 ans, 06 ans ou 10 ans>>, selon le lieu de l'implantation du projet, et ce, à compter de la date de sa mise en exploitation. Cette période d'exonération peut être prorogée de deux (2) années, lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (3) employés à durée indéterminée. Le non-respect des engagements liés au nombre d'emplois créés entraîne le retrait des avantages et le rappel des droits et taxes qui auraient dû être acquitté ;
- Les investisseurs au titre de l'impôt forfaitaire unique demeurent assujettis au paiement d'un minimum d'imposition correspondant à 50% du montant de l'IFU (10 000 DA), prévu dans le code des impôts, pour chaque exercice, et ce, quel que soit le chiffre d'affaires réalisé ;
- Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), selon le cas, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition comme suit :
  - 1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;
  - 2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;
  - 3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.

Ces mesures d'aide aux entreprises en difficulté ont été prises conformément aux orientations des pouvoirs publics, qui avaient mis l'accent sur l'intégration des microentreprises ANSEJ dans le plan de relance économique. <sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> <http://www.ansej.org.dz/> 23h34

### **Section 2 : Le financement des PME dans le cadre de CNAC et ANGEM**

Le problème de chômage dans notre pays demeure une réalité préoccupante et revêt un caractère structurel sur le marché Algérien. Cependant, il est pris en charge par les pouvoirs publics en mettant en œuvre des dispositifs d'aide tels que L'ANADE que nous avons déjà présenté précédemment ainsi que la CNAC et l'ANGEM pour soutenir une catégorie plus âgée afin de les aider à créer leur propre microentreprise et réduire le taux de chômage.

#### **1. Le financement des MPME par la CNAC**

Créée en 1994, cette institution publique de sécurité sociale, sous tutelle de ministre de l'Emploi et du travail, était destinée à atténuer les effets sociaux résultants des licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique. Pour cela cette dernière a connu différentes étapes dans son parcours, se chargeant ainsi de nouvelles missions confiées par les pouvoirs publics.

##### **1.1 L'évolution des missions de la CNAC**

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, ayant reçu pour vocation d'amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel, a connu différentes étapes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics<sup>5</sup>.

Le premier métier de la CNAC, depuis sa création en 1994, a été l'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques. Elle a effectivement pu bénéficier à la fin de 2006 de 189.830 chômeurs allocataires sur un total de 201.505 travailleurs licenciés dont les dossiers d'inscription ont été réceptionnés.

A partir de 1998 et jusqu'à 2004, la CNAC met en œuvre des mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires qui sont à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé « les conseillers animateurs » et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipements également destinés à cette fin d'où l'enregistrement des réalisations suivantes :

---

<sup>5</sup>[www.cnac.dz](http://www.cnac.dz) consulté le 27/07/2021 à 19 :45

## **CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide**

- 11.583 chômeurs ont été formés par les conseillers animateurs aux techniques de recherches d'emplois ;
- 12 .780 chômeurs ont suivi, à partir de 1998, des formations leur permettant d'acquérir de nouvelles qualifications en vue d'accroître leurs chances de réinsertion dans la vie professionnelle ;
- Depuis 2004, l'activité de formation reconversion est en voie d'être réorientée vers les besoins des chômeurs promoteurs ainsi que des entreprises qui s'inscriront dans les mesures de promotion de l'emploi.

La CNAC s'est employée à partir de 2004, en priorité, à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans et ce, jusqu'à 2010.

Dès 2010, de nouvelles dispositions ont permis à la population âgée de 30 à 50 ans d'accéder à travers ce dispositif à plusieurs avantages notamment :

- Le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 05 millions de DA ;
- La possibilité de l'extension des capacités de production des biens et services pour les promoteurs qui ont déjà leurs activités ;
- Les bonifications sur les intérêts du crédit bancaire à 100% ;
- Différents niveaux d'allègements de la part patronale ;
- Exonérations de la cotisation globale de la sécurité sociale à la charge de l'employeur et subvention mensuelle à l'emploi.

### **1.2 Les principales missions du dispositif CNAC**

La CNAC a pour missions :

- L'assurance chômage<sup>6</sup> accompagnée des mesures actives de réinsertion professionnelle
- Le soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans ;
- Prodiguer des mesures d'encouragement et d'appui à la promotion de l'emploi (loi n°06-21). <sup>7</sup>

---

<sup>6</sup>Le régime assurance chômage mis en place permet aux employeurs de disposer d'un instrument pour faire face aux difficultés économiques, financières et techniques pouvant amener à réduire les effectifs afin d'éviter de mettre en péril l'avenir des entreprises et de voir ainsi disparaître la totalité des emplois salariés.

<sup>7</sup>[www.cnac.dz/article consulté le 27/08/2021](http://www.cnac.dz/article consulté le 27/08/2021) à 20:00h

### **1.3 Le fonctionnement du dispositif CNAC**

Tout comme l'ANADE, la CNAC a énormément participé au développement des MPME algériennes à travers ses aides financières et les avantages fiscaux présentés par ce dispositif. Afin de mieux répondre aux attentes de la population concernée par le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs âgés de 30 à 50 ans, on présente ci-dessous les conditions d'accès au dispositif, les avantages consentis et le montage du financement du projet de la CNAC. <sup>8</sup>

### **1.4 Les conditions d'accès au dispositif**

Toute personne intéressée par le dispositif CNAC doit répondre aux conditions suivantes :

- Être âgé de 30 à 50 ans ;
- Être de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'emploi ;
- Être inscrit auprès des services de l'ANEM comme demandeur d'emploi ou d'être allocataire CNAC ;
- Jouir d'une qualification professionnelle en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financières pour participer au financement du projet
- Ne pas avoir exercé une activité pour son propre compte ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide de l'état au titre de la création d'activité.

### **1.5 Les avantages du dispositif**

Le promoteur bénéficie de plusieurs avantages en recourant au dispositif à savoir :

- Un accompagnement dirigé par des conseillers animateurs à la création et à l'extension d'activités ;
- Un prêt non rémunéré ou prêt sans intérêt, consenti par la CNAC, soit un prêt de 01% ou de 02% selon le montant d'investissement ;
- Des PNR supplémentaires, si nécessaires sont octroyés : en plus du PNR classique selon les trois formules suivantes :
  - Le prêt non rémunéré de location, par abréviation PNR- LO, est une aide supplémentaire accordée aux promoteurs d'un montant à hauteur de 500.000 DA

---

<sup>8</sup> [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz)

## **CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide**

remboursable, pour la prise en charge du loyer du local à abriter l'activité projetée. Il est accordé exclusivement aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire et en phase de création d'activité ;

- Le prêt non rémunéré cabinets groupés , par abréviation PNR- CG , est une aide supplémentaire accordée aux diplômés de l'enseignement supérieur d'un montant ne dépassant 1.000.000 DA remboursable , pour la prise en charge du loyer des locaux des activités relevant des domaines : médicaux , d'auxiliaires de justice , d'expertise comptable, des commissariats au compte, comptables agréés, de bureaux d'études et de suivi (BTPH) et il est accordé exclusivement aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire et en phase de création d'activité.
- Le prêt non rémunéré véhicules- ateliers, par abréviation PNR –VA est une aide supplémentaire d'un montant de 500.000 DA remboursable. Il est accordé exclusivement aux promoteurs diplômés du système de la formation professionnelle sollicitant un financement triangulaire en phase de création des activités non sédentaires de : plomberie, électricité- bâtiment, chauffage, climatisation, vitrerie peinture-bâtiment et la mécanique automobile.
  - Un crédit bancaire bonifié à 100% ;
  - Une garantie du crédit bancaire par le fonds de caution mutuelle de garantie ;
  - Des avantages fiscaux en phase de réalisation et d'exploitation : le promoteur bénéficie des avantages fiscaux prévus dans le cadre du dispositif au moment de :

### **1.5.1 La réalisation de l'investissement**

Les avantages à la phase de la réalisation de l'investissement

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la création d'une activité industrielle ;
- Exonérations des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de société
- Application du taux réduit de 05% en matière de droits de douanes pour les équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

## CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide

### 1.5.2 La phase exploitation

Les avantages accordés à la phase d'exploitation

- Exonérations de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de 03ans, 06ans ou 10ans selon l'implantation du projet, à compter de la date de sa réalisation ;
- Exonérations totale pour une période de 03ans, 06ans ou 10ans selon l'implantation du projet, à compter de la date de sa mise en exploitation de l'impôt forfaitaire unique (IFU) ou l'imposition d'après le régime du bénéfice réel.
- Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), selon le cas ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issu de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition comme suit :

70% durant la première année d'imposition ;

50% durant la deuxième année d'imposition ;

25% durant la troisième année d'imposition.

### 1.6 Le mode et le montage financier du projet

Le montant global du projet ne saurait pas dépasser les 10millions de dinars avec un taux d'intérêt bancaire bonifié à 100%. Son financement se fait selon deux modes :

#### 1.6.1 Le financement triangulaire

Le financement triangulaire se fait selon le tableau ci-dessous :

**Tableau N°2 : Financement triangulaire de la CNAC**

| Montant de l'investissement         | Prêt non rémunéré | Apport personnel | Crédit bancaire |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| <b>Jusqu'à 5.000.000 DA</b>         | <b>29%</b>        | <b>01%</b>       | <b>70%</b>      |
| <b>De 5.000.000 à 10.000.000 DA</b> | <b>28%</b>        | <b>02%</b>       | <b>70%</b>      |

**Source :** réalisé par nos soins à partir des données collectées

## **CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide**

### **1.6.2 L'autofinancement**

Les chômeurs promoteurs peuvent créer une micro-entreprise financée en totalité sur leurs fonds propres. Ils bénéficient de tous les avantages prévus dans le cadre du dispositif CNAC (accompagnement, avantages fiscaux).

En effet, la CNAC a comme objectifs la réduction du chômage et ses retombées sociales, la promotion de l'emploi par la création et l'extension d'activité des biens et de services, la valorisation et transmission de la culture entrepreneuriale et enfin la contribution active et directe au développement économique local.

Le dispositif se trouve réellement comme un soutien psychologique et financier aux travailleurs ayant perdu leurs emplois et leur permet de retrouver leurs places dans le monde.

## **2 Le financement des PME par l'ANGEM**

### **2.1 Aperçu sur l'ANGEM**

L'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), créée par le décret exécutif n°04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant son statut, est un outil de lutte contre la précarité.

Le microcrédit est un prêt remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans), destiné pour les projets et les activités dont le coût ne saurait dépasser 1.000.000 DA permettant l'achat d'un petit équipement et matières premières de démarrage et de la couverture des frais nécessaires au démarrage d'une activité ou d'un métier.

Le programme du microcrédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités des individus et des populations à s'auto prendre en charge, à atteindre un niveau de vie digne et un emploi significatif en mettant en œuvre une nouvelle politique sociale ayant pour objet essentiel la réduction du coût social de la transition vers l'économie de marché et permettre à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leurs propres activités génératrices de revenus. Le dispositif renforce l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à la l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup>Décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2014 portant la création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du microcrédit.

## **CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide**

### **2.2 Les missions de L'ANGEM**

L'ANGEM représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et les précarités, ses principales missions sont<sup>10</sup> :

- Gérer les dispositifs du micro- crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du microcrédit dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets ;
- Notifier aux bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- Assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers de charges qui les lient à l'agence ;
- Assister les bénéficiaires du microcrédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets ;
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires du micro-crédit aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus ;
- Organisation de salons (exposition- vente) régionaux et nationaux des produits du microcrédit ;
- Formation continue du personnel chargé du dispositif.

### **2.3 Les conditions d'éligibilité**

Parmi les conditions d'éligibilité nous distinguons :

- Être âgé de 18ans et plus ;
- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers, Avoir une résidence fixe ;
- Disposer d'une qualification matérialisée par un diplôme, ou un titre équivalent reconnu ou bien, posséder un savoir-faire prouvé en relation avec l'activité projetée ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités ;
- Mobiliser un apport personnel de 1% du coût global de l'activité, au titre de l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité ;
- Cotiser au Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits dans le cas où le promoteur sollicite un crédit bancaire ;
- S'engager à rembourser le montant du prêt à la banque selon un échéancier arrêté ;

---

<sup>10</sup>Lettre de l'agence n°1, l'ANGEM et ses missions au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

## CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide

- S'engager à rembourser à l'ANGEM, le Montant du prêt non rémunéré selon un échéancier arrêté.<sup>11</sup>

### 2.4 Les modes de financement de l'ANGEM

L'ANGEM gère dans le cadre du microcrédit deux formes de financement :

**Tableau N°3 : Les modes de financement de l'ANGEM**

| Taille du projet            | Profil du promoteur                                            | Apport personnel | Crédit bancaire | PNR  | Taux d'intérêt |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|------|----------------|
| Ne dépasse pas 100.000 DA   | Tous profils (acquisition de MP)                               | 0%               | –               | 100% | Sans intérêts  |
| Ne dépasse pas 250.000 DA   | Tous profils (acquisition de MP) au niveau de la wilaya de sud | 0%               | –               | 100% | Sans intérêts  |
| Ne dépasse pas 1.000.000 DA | Tous profils                                                   | 1%               | 70%             | 29%  | Bonifie à 100% |

Source : [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

### 2.5 L'organisation de l'ANGEM

L'Agence est dotée d'une structure dénommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédit F.G.M.M.C », qui a pour mission de garantir les microcrédits accordés, par les banques et établissements financiers adhérents au fonds, aux promoteurs ayant obtenu une notification des aides de l'agence.

### 2.6 Les aides et avantages accordés aux bénéficiaires du microcrédit

En vue d'améliorer la viabilité du projet et la solvabilité de la condition à l'accès au microcrédit, le citoyen remplit les conditions d'éligibilité, afin qu'il bénéficie d'un revenu, sur cela plusieurs aides et avantages sont accordés aux bénéficiaires du micro-crédit à s'avoir :

- Formation, soutien, conseil, assistance technique et l'accompagnement des promoteurs qui sont assurés par l'ANGEM dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Le crédit bancaire qui est accordé aux promoteurs avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (5 à 20% du taux débiteur appliqué par les banques et les

<sup>11</sup>Lettre de l'agence n°4.Les conditions d'éligibilité au microcrédit au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

## **CHAPITRE 2 :Financement des pme creees dans le cadre des dispositifs d'aide**

établissements financiers). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public ;

- PNR équivalent à 29% du coût global de l'activité, au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité ne dépassant pas 1 000.000 DA ;
- Le PNR est fixé à 100% du coût global du projet à l'achat des matières premières qui ne dépassant pas les 100 000 DA ;
- Exonération totale de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pendant une période de trois années ;
- Exonération des droits d'enregistrement ;
- Bonification de la franchise de la TVA et les acquisitions de biens d'équipement ;
- Les abattements de l'IRG ou l'IBS, ainsi que sur la TAP, dus à l'issue de la période des exonérations, pendant les trois premières années d'imposition, comme suit :<sup>12</sup>

1ère année d'imposition : un abattement de 70%

2ème année d'imposition : un abattement de 50%

La microentreprise est considérée comme une solution privilégiée pour faire face au problème de chômage. L'Etat Algérien a introduit ces dispositifs CNAC et ANGEM pour résoudre ce phénomène et contribuer à l'économie nationale. Plusieurs microentreprises ont été créées dans tous les secteurs d'implication sous certaines conditions d'accès et en ciblant une catégorie plus âgée.

---

<sup>12</sup>Décret exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

### **Conclusion du chapitre 2**

Il existe un nombre important d'études soulignant l'importance des MPME dans l'économie mondiale pour stimuler la croissance économique et l'inclusion est incontestable.

Les MPME représentent pas moins de 97% du total des entreprises et emploient plus de 56% de la main d'œuvre. Il est alors important d'examiner les voies et moyens de nature à améliorer et à optimiser les différents dispositifs de soutien à la création d'emplois mis en place par l'Etat au niveau de différents secteurs.

Il se trouve que malgré la volonté et les réformes engagées visant à promouvoir la création des microentreprises et d'en améliorer l'écosystème, le secteur reste fragile et trouve des difficultés à s'améliorer car selon le président de la fédération national des jeunes entrepreneurs (FNJE), 40% des microentreprises algériennes encourent la faillit.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

### **Introduction du Chapitre 3**

L'Algérie a connu une profonde mutation économique en passant de l'économie administrée à l'économie de marché, dès la fin des années quatre-vingt. Tout au long de la première période, l'économie algérienne a vécu sous l'emprise de l'entreprise publique de grande dimension sur laquelle s'appuyaient les plans de développement. Ce n'est qu'à partir du début des années quatre-vingt-dix et dans le cadre des réformes visant la libéralisation de l'économie algérienne que les pouvoirs publics ont commencé à accorder un intérêt particulier aux PME.

Dans ce chapitre nous traiterons les difficultés rencontrées par les entreprises créées dans le cadre de l'ANADE à Tizi-Ouzou, la situation d'endettement dans laquelle se retrouvent plusieurs d'entre elles qui devrait préoccuper. C'est pourquoi nous tenterons de mettre en avant les facteurs explicatifs de cette situation de difficultés.

Le stage au niveau de la BADR Banque de Tizi-Ouzou, nous a permis de faire le point sur les difficultés rencontrées dans le cadre du financement des microentreprises créées dans le cadre de l'ANADE. La banque étant un acteur principal dans le financement triangulaire des projets de ce dispositif, puisqu'elle contribue à hauteur de 70% du capital investi. De même qu'elle constitue un intermédiaire et donc un coordinateur entre les différentes parties. Le stage en banque nous a également dirigé vers les autres parties concernées (entreprises et ANADE) pour compléter nos informations sur le sujet.

Il est question dans ce chapitre de montrer l'importance de la population des microentreprises dans la population totale des PME en Algérie et à Tizi-Ouzou, ainsi que leur évolution et leur structure, les statistiques à l'appui (section 1), et enfin, de mettre en avant l'origine des difficultés financière rencontrées par les PME et la gestion de ces difficultés (section 2).

### **Section 1 : L'évolution des PME en Algérie et dans la wilaya de Tizi-Ouzou.**

L'engagement de l'Algérie dans le processus d'ouverture économique, suite à la signature d'une série d'engagement internationaux (adhésion prévue à l'OMC et l'accord d'association avec l'UE) nécessite la mise à niveau du tissu productif national de manière générale et de la PME afin de booster leur développement et améliorer leur compétitivité. Dans cette

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

section, on présentera l'évolution de ces PME en Algérie ainsi qu'au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

### **1. Aperçu historique sur les PME**

L'évolution de secteur de la PME en Algérie est marquée par trois périodes importantes : la période 1962-1988 ; la période de 1988 – 2000, et la période 2000 à nos jours.

#### **1.1 La période de 1962 -1988**

Dès son indépendance politique en 1962, l'Algérie a adopté un modèle de développement économique administré. C'est globalement la grande taille qui caractérise toutes les entreprises publiques : grandes usines, l'exploitation agricoles, etc.<sup>1</sup>

De plus, les textes législatifs relatifs au secteur privé, limitaient l'épanouissement de l'entreprise privée. Le premier code des investissements a été promulgué le 26 juillet 1963. Son objectif principal était de rassurer les investisseurs privés étrangers et de freiner les capitaux fuyant le pays. Toutefois, aucun avantage n'est accordé à l'investissement privé national.

Le nouveau code des investissements N°66/284 a été promulgué le 15/09/1966 Ce code a essayé de donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique algérien tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie. Ainsi ce code a permis la naissance du conseil national des investissements (CNI)<sup>2</sup> qui n'a ajouté que complexité et lourdeur administrative et bureaucratique, chose qui a conduit à sa dissolution en 1981.

Même la nouvelle loi relative à l'investissement économique privé national (du 12/08/1982) n'a pas apporté de grand changement, puisque le choix du domaine d'activité est toujours restreint, même si elle a fait bénéficier les entreprises privées de :

- ) Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- ) L'accès aux autorisations globales d'importations (AGI) ;
- ) Un système d'importations sans paiement.

---

<sup>1</sup>GHARBI. S. les pme/pmi en Algérie : état des lieux. Cahiers du lab. rii documents de travail. N°238. Mars 2011.

<sup>2</sup>CNI est un organisme qui délivre des agréments pour tout investisseur et entrepreneur privé.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

D'une façon générale, durant toute la période de 1962-1988, toutes les lois sur l'investissement avaient en quelque sorte pour dénominateur commun la limitation de l'investissement privé.

### **1.2 La période de 1988 - 2000**

Cette période est caractérisée par la transition vers l'économie de marché, ce changement a conduit l'Etat Algérien à établir des relations avec des institutions internationales telles que le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.

Pour but d'atténuer la crise de ses dettes et de pouvoir appliquer un régime de politiques monétaires, financières et commerciales, qui lui a stipulé la privatisation de nombreuses entreprises publiques, une procédure qui a contribué au lancement et au développement des PME/PMI.

Malheureusement les procédures, établies dans cette période pour soutenir l'investissement, avaient rencontré plusieurs difficultés : l'instabilité sécuritaire, la récession des recettes pétrolières et la diminution de volume des crédits accordés à l'économie suite au programme d'ajustement structurel en 1994.

Cependant, l'environnement économique n'était pas totalement libéré d'entraves à l'investissement et les dirigeants de PME ne cessaient de dénoncer les difficultés que leurs entreprises affrontaient quotidiennement.

### **1.3 A partir de 2000**

L'orientation en faveur des PME Algériennes est apparue comme une alternative à la relance ces investissements à partir de l'année 2000, l'Etat a instauré une politique de soutien des PME dans le contexte d'adhésion à l'OMC, d'association avec l'UE et de l'engagement dans le programme de relance économique.

La loi d'orientation sur la promotion de la PME en Algérie (01-18 du 12 décembre 2001) promulgue des dispositifs généraux dont les principes généraux définissent les mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME, afin de faciliter la création, le développement et la compétitivité des entreprises tels que :

## CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.

- L'agence nationale de développement de la PME ;
- Les fonds de garantie des PME ;
- La caisse de garantie des crédits d'investissement des PME ;
- Les pépinières d'entreprises ;
- Lancement du programme de mise à niveau.

Les mesures d'encouragement et d'appui aux PME/PMI se traduisent par la création de plusieurs institutions de soutien et d'accompagnement, et jusqu'à 2002 plusieurs entreprises ont été créées (en dénombre 188 564 PME/PMI qui emploient 731 082 salariés). Toutefois, en dépit de ce dispositif et de ce programme, les PME algériennes éprouvent toujours d'énormes difficultés à survivre et à être compétitives.<sup>3</sup>

### 2. L'évolution des PME en Algérie

#### 2.1 La population des PME selon leur statut

L'essor des PME en Algérie est relativement récent, un nombre important de PME ont été créées au cours de la période de 1988-2000. Le nombre des PME créées avant 1990 qui était inférieur à 1000 par an, qui dépasse les 1000 000 en 2019.

Le tableau suivant présente les chiffres clés de la PME en Algérie au 31/12/2019

**Tableau N° 4 : Les chiffres clés des PME en Algérie**

|                                                            |                                                                |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Population totale des PME</b>                           | <b>1 193339</b>                                                |
| <b>PME créées en 2019</b>                                  | <b>57 642</b>                                                  |
| <b>Cessations d'activité (PME privées)</b>                 | <b>20 550</b>                                                  |
| <b>PMI privées</b>                                         | <b>103 693 (8,69%)</b>                                         |
| <b>PME publiques</b>                                       | <b>243</b>                                                     |
| <b>Densité des PME (nombre de PME pour 1000 habitants)</b> | <b>Tout statut 28/45<br/>Personne morale privées<br/>16/45</b> |
| <b>Emplois (agents)</b>                                    | <b>2 885 651</b>                                               |
| <b>Importations (millions de \$)</b>                       | <b>41 934,12</b>                                               |
| <b>Exportations (millions de \$)</b>                       | <b>35 823,54</b>                                               |

**Source :** Ministère de l'Industrie et des mines, bulletin d'informations statistique de la PME2019. P6

<sup>3</sup> Revue de géographie et d'aménagement. Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ?

## CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.

Durant l'année 2019, la population globale des PME s'élève à 1 193 339 entités parmi lesquelles on recense 243 Entreprises Publiques Economiques (EPE) et une majorité de PME privées.<sup>4</sup>

Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité, selon la situation globale de leur population.

**Tableau N°5 : L'évolution des PME selon leur population**

|          | Types de PME                 | Nbre de PME      | Part (%)   |
|----------|------------------------------|------------------|------------|
| <b>1</b> | <b>PME privées</b>           |                  |            |
|          | Personnes morales*           | 671 267          | 56,25      |
|          | Personnes physiques** dont : | 521 829          | 43,73      |
|          | Professions libérales        | 247 275          | 20,72      |
|          | Activités artisanales        | 274 554          | 23,01      |
| <b>2</b> | <b>PME publiques *</b>       |                  |            |
|          | Personnes morales            | 243              | 0,02       |
|          | S/Total 2                    | 243              | 0,02       |
|          | <b>Total</b>                 | <b>1 193 339</b> | <b>100</b> |

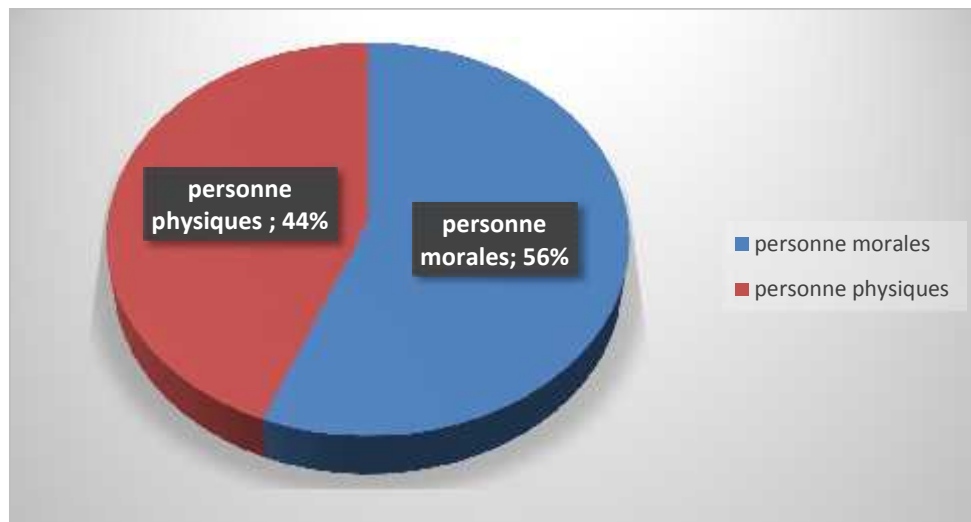
Source : Bulletin d'informations statistique de la PME2019.P7. \* CASNOS / \*\* CASNOS.

A la fin de l'année 2019, la population globale des PME s'élève à 1 193 339 entités dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 243 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (43.73%), dont près de 21% des professions libérales et 23% sont des activités artisanales.

<sup>4</sup>Ministère de l'Industrie et des mines, bulletin d'informations statistique de la PME2019

## CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.

Schéma N°5 : PME par statut juridique au 31/12/2019



Source : Bulletin d'informations statistique de la PME2019.

### 3. Evolution des PME par secteur d'activité

Si la structure globale de la population des PME a peu évolué au cours des années écoulées, des données plus détaillées, au niveau des sous-secteurs, laissent entrevoir une évolution plus dynamique.

Le tableau suivant permet d'identifier les secteurs d'activité où ces entreprises ont évolué au cours de l'année de 2019.

## CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.

**Tableau N° 6 :** Evolution des PME selon les secteurs d'activité

|   | Secteurs d'activité                            | 2018      | Parts % | 2019      | Parts% | Evolution % |
|---|------------------------------------------------|-----------|---------|-----------|--------|-------------|
| 1 | Agriculture                                    | 7168      | 0,63    | 7481      | 0,63   | 4,37        |
| 2 | Hydrocarbures, Energie, mines et services liés | 2985      | 0,26    | 3066      | 0,26   | 2,71        |
| 3 | BTPH                                           | 185 137   | 16,21   | 190 170   | 15,94  | 2,72        |
| 4 | Industries manufacturières                     | 99 938    | 8,75    | 103 693   | 8,69   | 3,76        |
| 5 | Services                                       | 585 983   | 51,32   | 614 375   | 51,48  | 4,85        |
| 6 | Activités artisanales                          | 260 652   | 22,83   | 274 554   | 23,01  | 5,33        |
|   | Total général                                  | 1 141 863 | 100     | 1 193 339 | 100    | 4,51        |

Source : Bulletin d'informations statistique de la PME2019.

Les secteurs où l'évolution de la création d'entreprise a été la plus forte entre les deux années 2018 et 2019, restent ceux des services avec 51,32%, en deuxième position se trouvent les activités artisanales avec 22,83%, et en troisième position, les PME du secteur BTPH qui représentent près de 16% du total des PME.

Les PME à caractère industriel sont en quatrième position au nombre de 103 693 à la fin de l'année 2019, contre 99 938 entités à la fin de l'année 2018, soit une progression de 8,69 %.

### 4. Mortalité des PME privées (personnes morales)

Les PME de type personne morales ayant été radiés durant l'année 2019 sont au nombre de 9 246. Ce nombre a légèrement baissé par rapport aux 10 990 entités enregistrées à la fin de l'année 2018. <sup>5</sup>

<sup>5</sup>Bulletin d'information op.cit P15

## CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.

**Tableau N° 7 :** Le nombre de mortalité des PME (personnes morales)

| Secteur d'activité  | Service | BTPH  | Industrie |
|---------------------|---------|-------|-----------|
| Nombre de cessation | 5 595   | 2 238 | 1 278     |

Source : Bulletin d'information statistique op.cit P15

Le secteur de service est le plus touché par la mortalité des PME radiées à la fin de l'année 2019, suivi par le secteur BTPH puis le secteur de l'industrie.

### 5. La mortalité des PME privées (personnes physiques)

Selon les chiffres de la CASNOS, les PME de type personne physique ayant cessé leurs activités durant l'année 2019, sont au nombre de 11 304.<sup>6</sup>

**Tableau N° 8 :** La mortalité des PME (personnes physiques)

| Secteurs d'activités  | Exploitation agricole | Artisanale | Santé | Justice |
|-----------------------|-----------------------|------------|-------|---------|
| Nombres de cessations | 6 628                 | 3 229      | 941   | 506     |
| Part %                | 58,63                 | 28,57      | 8,32  | 4,48    |

Source : Bulletin d'information op.cit P15

Les exploitants agricoles sont les plus vulnérables avec 6 628 entités radiées et les activités artisanales viennent en deuxième position avec 3 229 PME entités radiées.

### 6. L'évolution des PME au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou

Du fait de son histoire, la wilaya de Tizi-Ouzou constitue un cas d'étude intéressant. Elle présente l'intérêt d'être une région parmi les plus rurales du pays ; elle offre un matériau empirique suffisant et des espaces montagneux.<sup>7</sup>

Sa population rurale atteint 857 000 habitants, soit un taux de ruralité de 70 % ; elle est répartie sur 44 communes rurales englobant plus de 1 000 villages. Par le passé, l'activité économique

<sup>6</sup>Bulletin d'information Op.cit P15

<sup>7</sup> Revue de géographie et d'aménagement. Tizi-Ouzou, formation d'une ville dans un hinterland rural des plus denses d'Algérie.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

de la wilaya reposait sur une agriculture de montagne traditionnelle, le bâtiment et les travaux publics. À partir de la décennie 1980, et à la faveur de l'ouverture économique qu'a connue le pays, un investissement conséquent a été enregistré avec la création de plusieurs unités de petites et moyennes entreprises dans des activités de services, agroalimentaires,...etc. <sup>8</sup>

### **7. Les potentialités de la wilaya de Tizi-Ouzou**

La région de T-O est connue par ces ressources humaines et naturelles ainsi que par ses potentialités économiques, cette wilaya dispose de plusieurs facteurs d'attrait des investissements. En effet, se basant sur l'annuaire statistique de la wilaya Tizi-Ouzou de 2018, la localisation stratégique de cette wilaya est renforcée par l'importance de :

- )] Un réseau routier qui s'étend, à fin 2018, sur une longueur de 4 809,126 km dont 621,213 km de routes nationales, 639,913 km de chemins de wilaya et 3 548,000 km de chemins communaux ;
- )] Une superficie agricole utile de 98 842 ha et de son infrastructure de transformation et de valorisation de la production agricole avec 193 chambres froides, 10 abattoirs, 450 huileries, 32 laiteries et 19 centres de collecte de lait au 31/12/2018 ;
- )] Un réseau électrique avec un taux d'électrification de 97,76% et un raccordement en gaz naturel de 85,88% au 31/12/2018 ;
- )] Un réseau de télécommunication doté de plusieurs types d'infrastructures de technologies de l'information et de la communication permettant ainsi la communication téléphonique et la connexion internet, etc.

### **8. Le rôle de l'ANADE ex ANSEJ au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Selon les statistiques de l'ANADE ex ANSEJ de Tizi-Ouzou, plusieurs projets créés par l'ANADE ont participé à la création de 20 621 postes d'emploi permanents dans la wilaya durant l'année 2019 caractérisée par une crise de covid2019.

---

<sup>6</sup>Activités économiques et territoires : étude de la wilaya de Tizi-Ouzou

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

**Tableau N°9 :** Les projets financés par l'ANADE 2019 cas Tizi-Ouzou

| Type de projet               | Nombres de dossiers financés |
|------------------------------|------------------------------|
| Nouveaux projets             | 195                          |
| Extension                    | 22                           |
| Projet initié par les femmes | 73                           |
| Total                        | 290                          |

**Source :** Etablie par nos sois à partir des données communiquées par le directeur de l'ANSEJ à la presse.

Selon le tableau précédent 195 projets financés par l'ANADE sur les 290 projets totaux financé selon le directeur de l'ANADE, en deuxième position les projets initiés par les femmes avec un nombre de 73 durant l'année 2019 et en dernière position l'extension avec un nombre de 22 projets.

**Tableau N°10 :** Les projets financés par secteur d'activité.

| Secteur d'activité | La part % |
|--------------------|-----------|
| Service            | 52,75     |
| BTPH               | 31        |
| Autres activités   | 16,25     |
| Total              | 100       |

**Source :** établie par nos sois à partir des données communiquer par le directeur de l'ANSEJ à la presse.

Le secteur des services occupe le peloton de la liste des projets financés par l'ANSEJ au niveau de la wilaya de T-O avec 52,75% projets créés, suivi par le secteur de BTPH avec un taux de 31%, les autres activités clôturent la liste avec 16,25% de part.

Il est indéniable que les PME jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social d'un pays. Grâce à leur grande flexibilité et adaptabilité face au changement et leur implication dynamique dans le domaine d'emploi, les PME génèrent un volume important d'investissement et une grande capacité de création de la richesse et d'innovation.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

En guise de conclusion, cette section nous a permis de montrer que les microentreprises en Algérie en général, et dans la wilaya Tizi-Ouzou en particulier, est une réalité palpable. Leur évolution montre une expansion plus ou moins importante. Néanmoins, ces entreprises fragiles sont concernées par une mortalité.

### **Section 2 : Les difficultés rencontrées par les promoteurs et l'ANADE.**

Après avoir montré l'importance des microentreprises dans la population totale des PME en Algérie et à Tizi-Ouzou, ainsi que leur évolution selon leur secteur d'activité, nous comptons mettre en avant l'origine des difficultés financières rencontrées par les PME et la gestion de ces difficultés.

La nature quantitative de l'information recherchée nous a dicté de fait la méthode de l'entretien d'opinion (voir le guide en annexe 6). Les entretiens sont réalisés avec les PME, les représentants de l'ANADE de Tizi-Ouzou où nous avons effectué un stage et des agents de la BADR banque dans laquelle nous avons également fait un passage comme stagiaires.

Pour cela, nous allons essayer de décortiquer les causes et les origines de ces difficultés. Quels sont les différents points de vue de chaque intervenant dans le processus de création de ces entreprises ? Et quelles sont les solutions pouvant être proposées par les différentes parties ?

#### **1. Les difficultés rencontrées par les jeunes promoteurs du dispositif**

S'agissant des PME enquêtées, nous avons choisi 2 entreprises activant dans les secteurs de BTPH et un atelier de confection de vêtement ayant bénéficié du crédit de l'ANADE, nous avons pu identifier les problèmes fréquents auxquels sont confrontés les jeunes entrepreneurs. Parmi les origines et raisons des problèmes, nous distinguons :

- Les difficultés liées à l'environnement économique ;
- Les insuffisances de l'étude technicoéconomique des projets ;

##### **1.1 Les difficultés liées à l'environnement économique**

Selon notre investigation de terrain, parmi les principales causes qui ont conduit ces entreprises à devenir insolvable sont :

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

- Le mauvais choix du lieu d'investissement avec une implantation dans une région où le produit/service proposé ne se vend pas.
- Le non-écoulement de leurs stocks dû à la fermeture des marchés de gros et de détails durant la crise sanitaire covid-19, ce qui a fait que les entreprises ne couvrent plus leurs dépenses car les recettes ne sont pas récupérées et donc encourent la faillite ;
- Lors de l'introduction au marché, les jeunes se retrouvent confrontés à une forte concurrence avec une entreprise leader dans le domaine ;
- Ils retrouvent les mêmes produits importés qui se vendent dans les marchés parallèles à moindre prix ;
- Manque d'expérience dans la gestion ;
- Absence de main d'œuvres qualifiée dans la région.

### **1.2 Les insuffisances de l'étude technico-économique des projets**

La plupart des projets connaissent des difficultés dues à la non-prise en compte d'un certain nombre de facteurs ou de dépenses indispensables à la réalisation et au démarrage de l'activité.

Le marché algérien manque cruellement d'informations pour établir une étude technico-économique complète. Parfois, les jeunes constatent des écarts plus ou moins importants entre l'étude prévisionnelle et la réalité (à la phase création, ils croisent des obstacles sur lesquels ils n'ont pas été informés). Les jeunes entrepreneurs peinent à répondre aux questions essentielles pour démarrer une activité telles : quels besoins satisfaire ? Quels produits/services à vendre ? Qui seront nos clients ? Comment vendre et à quel prix ?

La sous-estimation de certains travaux importants, tels que les travaux de creusement dans un sol difficile ou de raccordement aux réseaux, entraîne un allongement des délais de réalisation, d'où une élévation du coût global du projet, un alourdissement des frais d'établissement, et des coûts résultant du jeu de l'inflation. Les difficultés rencontrées peuvent aussi être dûe à une sous-évaluation des dépenses.

Nous pouvons dénoncer également l'insuffisance de temps à établir un plan d'affaires (voire l'annexe 5) fiable pour se lancer dans la création d'une entreprise censée survivre longtemps. En effet, l'ANADE accorde un délai de 15 jours seulement pour compléter un plan d'affaires. Selon les promoteurs, cette durée est très courte, sachant qu'un plan d'affaires complet et fiable peut prendre jusqu'à 6 mois de recherches et d'études.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

### **2. Les difficultés liées au dispositif ANADE**

En questionnant les membres du CSVF, nous avons relevé que même l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat manifeste des difficultés à garder les entreprises créées en survie. Par conséquent, le crédit ANADE est premier concerné par le risque de non-remboursement, car son règlement intervient après celui de la banque.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation.

#### **Le remboursement des prêts**

Selon l'ANADE, souvent les promoteurs ignorent les opportunités accordées par l'agence pour le lancement de leurs projets dans les meilleures conditions telles que les avantages fiscaux et parafiscaux dont ils peuvent bénéficier.

L'erreur que commettent nombre de jeunes promoteurs est de sous-estimer l'importance d'un bon choix de leurs fournisseurs. Par exemple, s'identifier à un seul fournisseur peut provoquer une surévaluation du prix du matériel acquis, ce qui peut nuire à la santé financière de la microentreprise.

Le manque d'expérience, de compétences et de savoir-faire conduit les promoteurs à abandonner leurs projets dès le premier obstacle.

### **3. Les raisons personnelles**

Ces raisons diffèrent d'un jeune promoteur à un autre, et d'après l'ANADE, elles constituent 90% des raisons d'abandon. Elles sont essentiellement liées à des problèmes de santé durables ou une tragédie familiale qui peuvent les pousser à l'abandon temporaire ou définitif du projet.

L'inconscience de l'énorme responsabilité à laquelle sont confrontés les jeunes promoteurs notamment le remboursement à échéances de leurs dettes, la gestion de leur microentreprise, les stratégies de commercialisation de leurs produits...

Certains promoteurs profitent du fait que le crédit soit un droit pour subvenir à leurs besoins personnels sans soucier des conséquences (acquisition de véhicules de services...).

Absence de motivation de certains jeunes qui est la clé de réussite de chaque projet entrepris.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

Tous ces facteurs font que les entreprises encourent la faillite. Mais l'ANADE, par ses nouvelles mesures a proposé des solutions pour mieux gérer et contrôler ces MPME.

### **4. La gestion de l'endettement des MPME par les pouvoirs publics**

#### **4.1 Le rôle frivole de la banque**

Le banquier analyse le projet selon un ensemble de critères quantitatifs et qualitatifs que le porteur doit connaître, pour pouvoir les satisfaire.

L'observation des dossiers de demande de financement de la part des petites structures, en particulier lors des phases de création, nous a montré une très grande pauvreté en la matière. Aussi, le banquier rencontre des difficultés d'évaluer correctement le risque qu'il va prendre surtout dans le cadre des projets ANADE.

Les banques n'ont pas un réel pouvoir décisionnel dans l'octroi de crédits, ce qui aggrave l'accumulation de créances douteuses et d'impayés, d'autant plus que la décision d'octroi de crédit est prise par le comité habilité présidé par le wali. La banque siège dans ledit comité comme un membre ordinaire. Son rôle est limité à choisir les projets à financer.

En tout état de cause, le financement des projets créés dans le cadre des dispositifs, sans une évaluation des paramètres de rentabilité et de viabilité par la banque, est l'une des sources directes de la hausse des créances douteuses de la banque et la mortalité des projets financés.

#### **4.2 L'intervention des pouvoirs publics**

Le Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la microentreprise affirme que la majorité des MPME créées à l'aide de l'ANADE ex ANSEJ qui expriment des situations de crise (causée par la covid19) nécessitent une prise en charge, notamment à travers le rééchelonnement de leurs dettes et la possibilité de déposer leur plan de charge<sup>9</sup>.

Sur les 380.000 entreprises créées dans le cadre du dispositif ANSEJ, plus de 70% sont actuellement en crise et n'arrivent pas à rembourser leurs crédits, nécessitant notamment le retraitement de leurs créances conjointement avec les banques.

---

<sup>9</sup>Communiqué de presse de 02/01/2021 du le Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la micro-entreprise Nassim Diafat.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

Cependant, ces microentreprises vont bénéficier, du rééchelonnement de leurs créances pouvant aller jusqu'à cinq années et d'un différé de paiement allant jusqu'à douze mois, avec un effacement des agios, des intérêts, des pénalités de retard, des frais commissions et taxes.

Les mesures décidées et les actions engagées par les pouvoirs publics visent, selon le ministre délégué, à mettre en place les conditions permettant aux microentreprises d'exercer leurs activités et de se développer, notamment en leur offrant la possibilité de disposer de plans de charge.

Contrairement à ces entreprises qui refusent cette solution, selon les entrepreneurs, la seule mesure pour remédier à cette difficulté est une amnistie fiscale sur le crédit sollicité

### **5. Les mesures proposées pour dépasser les difficultés rencontrées par les MPME**

Plusieurs entités ont mis en œuvre des solutions avant et après créations des entreprises pour assurer leur survie et faire face aux difficultés rencontrées tels que l'ANADE.

#### **5.1 Du côté de l'ANADE**

Chaque promoteur de projet avant de solliciter une aide à l'ANADE, doit être tout d'abord motivé, persévérant et s'est déjà fixé des objectifs à atteindre. Ensuite, le jeune promoteur doit comprendre le cycle des affaires et s'en informer davantage.

Le cycle de base constitue à acheter, ajouter une valeur  $x$  et vendre avec bénéfice. Le futur chef d'entreprise doit se former sur la gestion de ses capitaux : comment répartir les revenus entre l'entreprise, les frais du personnel et les économies ? comment gérer les imprévus (prendre en considération les ventes à crédit) ? Il doit être capable de garder une trésorerie saine.

Selon l'ANADE, un bon chef d'entreprise est celui qui segmente le marché pour bien choisir le produit/service à vendre ainsi connaître la clientèle à cibler et déterminer les canaux de commercialisation. Tout cela se fait à travers une bonne étude de marché.

Elaboration de la cartographie nationale des activités pouvant être créées par les jeunes promoteurs et sa mise à jour périodiquement, conjointement avec les secteurs concernés.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

Toutes ces recommandations devraient être prises en charge avant même la concrétisation de l'idée d'entreprise pour ne pas tomber dans des difficultés qui engendrent des défaillances de ces MPME.

### **5.2 Du côté des MPME**

De nombreuses entités économico-industrielles sont en très mauvaise situation tels que les entreprises des secteurs des services, du tourisme, du numérique et de la communication et, également, les entreprises du BTPH. Elles sont également impactées par le choc induit par la pandémie Covid-19 et ont besoin d'une aide de l'Etat sous forme d'allègement fiscal. Les microentreprises semblent les plus touchées compte tenu de leur situation fragile.

Cette solution est défendue par l'association des Microentreprises appelée Collectif d'Appui à la Microentreprise (CAME). Ce dernier estime que les microentreprises sont « prises au piège de la politique d'emploi mise en place par le gouvernement », et va plus loin en réclamant l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires à leur encontre, la prise en charge du passif de ces microentreprises, la prorogation des délais de remboursement, la bonification des taux d'intérêt à 100% avec effet rétroactif, la suppression des pénalités de retard et l'instauration d'un régime fiscal et parafiscal propre à la microentreprise.

Cependant, nous pensons que si l'Etat efface totalement les dettes de ces entreprises, cela incitera des jeunes entrepreneurs à ne pas honorer leurs crédits pour bénéficier de cette « amnistie ». Puis, les futurs entrepreneurs ne seraient pas motivés pour fournir assez d'efforts pour travailler, produire, être compétitifs... Ils compteront, dès le départ, sur la clémence de l'Etat.

Par ailleurs, les MPME créées dans le cadre du dispositif ANSEJ devenu ANADE, rencontrent des difficultés à honorer leurs engagements. Si l'on se réfère au code de commerce, et d'un point de vue purement financier, beaucoup auraient déjà dû être mises en liquidation.

## **CHAPITRE 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE.**

---

### **Conclusion du chapitre 3**

Le rôle de l'entreprise dans le développement économique du pays est fondamental. Les objectifs assignés aux entreprises ont été essentiellement sociaux et de développement (aménagement du territoire, politique d'industrialisation...). Les objectifs fixés n'ont pas tardé à drainer avec eux des répercussions néfastes sur le plan financier. Lors de la création de l'ANSEJ, la rentabilité financière n'était pas à l'ordre du jour. Les jeunes promoteurs se sont vite retrouvés dans des difficultés financières sévères malgré eux, car le climat des affaires n'est pas favorable. L'Etat a intervenu pour secourir les entreprises en crise en apportant des solutions mais en vain.

Les autorités considèrent que la microentreprise représente avec la PME la nouvelle forme d'organisation de l'activité économique créatrice de richesse d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

L'Exécutif vient à la rescousse des milliers d'entreprises endettées ou sombrées dans des difficultés financières. Il a été décidé de « la levée des contraintes rencontrées » pour le développement du dispositif de soutien à la création d'activités par l'Agence et les porteurs de projets et garantir ainsi la pérennité des investissements. »

Les microentreprises financées dans le cadre du dispositif géré par l'ex-ANSEJ n'ont pas trouvé les conditions et le cadre qui favorisent leur émergence et leur développement, ce qui a contribué à leur échec, malgré la mobilisation d'importantes ressources.

Les difficultés dans lesquelles se trouvent les MPME sont directement liées à la phase de leur création.

Il s'avère que la maturation des projets, leur étude économique, etc., ne sont pas assurées correctement. La réduction du rôle de la banque dans l'octroi de ce type de crédit met en veille le principe de commercialisation qui devrait les caractériser.

L'endettement dans lequel se débattent ces entreprises emble insuffisamment pris en charge malgré les efforts fournis à la fois par les banques, les pouvoirs publics en procédant au rééchelonnement de leurs dettes.

Les réformes de ce dispositif ANSEJ remplacé par l'ANADE, devrait donner plus un contenu économique à la création d'entreprise et de la richesse.

Durant 25 années d'existence, l'ANSEJ est maintenue sous perfusion. Il avait été, dès son avènement, versé au compte de la création d'emploi au profit des jeunes, au sens exagérément social du terme.

Entre-temps, les créances cumulées par les microentreprises version ANSEJ traînent depuis des années, leur stock prend de plus en plus de volume et les prolongations et souplesses accordées par les banques en guise de rééchelonnement des dettes des entreprises ne suffisent plus à cacher le marasme dans lequel sont plongées la majorité des entités mises sur le circuit économique par la voie d'un dispositif mal parti, et qui n'est jamais arrivé à la destination promise par ses concepteurs.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **Ouvrages :**

- George. L. Mini manuel « finance d'entreprise », 2e édition DUNOD, 2017
- Ginglinger.E . « Gestion financière de l'entreprise », édition, Dalloz, 1991.
- KARYOTIS.C. « L'essentiel de la banque » 4e éd, GUALINO. 2017-2018.
- Laurence de Percin, « Créer sa boîte pour les nuls », édition FIRST, 2011.
- LASARY, « diagnostic et redressement des entreprises », éd. DAR EL OTHMANIA, 1993.
- Solnik.B. « Gestion financière », 6e édition, DUNOD, Paris, 2001.
- VASSELIN.F « Économie », éd. ESKA, 2014.

### **Dictionnaire :**

- JY. Capul, Garnier O. « Dictionnaire d'économie et sciences sociales », édition HATIER, 2008.

### **Lois et textes réglementaires :**

- Décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2014 portant la création et fixant le statut de l'agence nationale de gestion du microcrédit.
- Décret exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004 fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

### **Mémoire :**

- Mémoire de fin d'étude master 2 en science de gestion spécialité finance d'entreprise thème : Diagnostic financier d'une entreprise Cas de CEVITAL SPA. Année 2014/2015.

### **Revues :**

- GHARBI. S. les pme/pmi en Algérie : état des lieux. Cahiers du lab rii documents de travail. N°238. Mars 2011.
- Revue de géographie et d'aménagement. Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ?.
- Revue de géographie et d'aménagement. Tizi-Ouzou, formation d'une ville dans un hinterland rural des plus denses d'Algérie.

### **Sites web :**

- <https://www.algerie-eco.com/2020/12/09/emploi-de-jeunes-lansej-devient-officiellement-lanade>
- <https://www.algerie-eco.com/2021/04/01/anade-lapport-personnel-sera-reduit-5>

<http://www.ansej.org.dz/>

[www.cnac.dz](http://www.cnac.dz)

<https://www.industrie.gov.dz/?-Bulletins-d-Tnformation->

**Autres documents :**

Lettre de l'agence n°1, l'ANGEM et ses missions au sein du dispositif microcrédit de Tizi-Ouzou.

Cours Corinne Zambotto, chapitre 13.

## **Listes des schémas:**

**Schéma N°1 : Le cycle d'exploitation.**

**Schéma N°2 : Récapitulatif des crédits de trésorerie.**

**Schéma N°3 : Récapitulatif des crédits d'investissement.**

**Schéma N°4: Rôle économique d'un établissement de crédit.**

**Schéma N°5: PME par statut juridique au 31/12/2019.**

## **Listes des tableaux**

**Tableau N°1 : pourcentage d'aide financière du dispositif.**

**Tableau N°2 : financement triangulaire de la CNAC.**

**Tableau N°3 : les modes de financement de l'ANGEM.**

**Tableau N° 4 : les chiffres clés des PME en Algérie.**

**Tableau N°5 : l'évolution des PME selon leur population.**

**Tableau N° 6 : évolution des PME selon les secteurs d'activité.**

**Tableau N° 7 : le nombre de mortalité des PME cas personnes morales.**

**Tableau N° 8 : le nombre de mortalité des PME cas personnes physiques.**

**Tableau N°9 : les projets financés par l'ANADE 2019 cas Tizi-Ouzou.**

**Tableau N°10 : les projets financés par secteur d'activité.**

## ***TABLE DES MATIERES***

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| <b>Remerciements.....</b>              | <b>1</b>     |
| <b>Dédicaces.....</b>                  | <b>2</b>     |
| <b>Liste des abréviations.....</b>     | <b>3</b>     |
| <br><b>Introduction générale .....</b> | <br><b>9</b> |

### ***Chapitre 1 : Le financement des entreprises***

|                                                                |               |
|----------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Introduction du chapitre 1 .....</b>                        | <b>12</b>     |
| <br><b>Section 1 : Les besoins de financement des PME.....</b> | <br><b>12</b> |
| 1. Les besoins de financement liés à l'investissement          | 12            |
| 1.1 Les investissements corporels .....                        | 13            |
| 1.2 Les investissements incorporels .....                      | 13            |
| 1.3 Les investissements financiers .....                       | 13            |
| 2. Les besoins de financement liés à l'exploitation .....      | 14            |
| 2.1 Le cycle d'exploitation .....                              | 14            |
| Les phases du cycle d'exploitation .....                       | 15            |
| 2.2 Le besoin en fonds de roulement .....                      | 16            |
| 2.2.1 Définition du besoin en fonds de roulement (BFR) .....   | 16            |
| 2.2.2 Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR) .....       | 17            |
| 2.3 Le besoin de financement lié à la trésorerie .....         | 19            |
| <br><b>Section 2 : Les sources de financement .....</b>        | <br><b>20</b> |
| 1. Les sources internes .....                                  | 21            |
| 2. Les sources externes.....                                   | 21            |
| 2.1 L'intermédiation bancaire .....                            | 21            |
| 2.1.1 Les crédits de trésorerie .....                          | 21            |
| 2.1.2 Les crédits d'investissement .....                       | 23            |
| 2.2 Le marché financier .....                                  | 24            |

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| 2.2.1 Les augmentations du capital ..... | 25        |
| 2.2.2 L'autofinancement .....            | 25        |
| 2.2.3 Les emprunts obligataires .....    | 25        |
| <b>Conclusion du chapitre 1 .....</b>    | <b>27</b> |

## ***Chapitre 2 : Financement des PME créées dans le cadre des dispositifs d'aide***

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction du chapitre 2 .....</b> | <b>28</b> |
|-----------------------------------------|-----------|

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Section 1 : Le mode de financement des PME dans le cadre de l'ANADE .....</b> | <b>28</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Les nouvelles missions et nouvelles mesures de l'ANADE .....                   | 28 |
| 2. Les conditions d'éligibilité .....                                             | 29 |
| 3. Les types de financement .....                                                 | 30 |
| 4. Les avantages fiscaux accordés par l'ANADE .....                               | 30 |
| 4.1 La phase de réalisation de l'investissement .....                             | 30 |
| 4.2 Les avantages accordés au démarrage et durant la période d'exploitation ..... | 31 |

|                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Section 2 : Le mode de financement des PME dans le cadre de la CNAC et ANGEM ...</b> | <b>32</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| 1. Le financement des MPME par la CNAC.....          | 32 |
| 1.1 L'évolution des missions de la CNAC .....        | 32 |
| 1.2 Les principales missions du dispositif CNAC..... | 33 |
| 1.3 Le fonctionnement du dispositif CNAC .....       | 34 |
| 1.4 Les conditions d'accès au dispositif .....       | 34 |
| 1.5 Les avantage du dispositif .....                 | 34 |
| 1.5.1 La réalisation de l'investissement .....       | 35 |
| 1.5.2 La phase exploitation .....                    | 36 |
| 1.6 Le mode et le montage financier du projet .....  | 36 |
| 1.6.1 Le financement triangulaire .....              | 36 |
| 1.6.2 L'autofinancement .....                        | 37 |
| 2 Le financement des PME par l'ANGEM .....           | 37 |
| 2.1 Aperçu sur l'ANGEM .....                         | 37 |
| 2.2 Les missions de L'ANGEM.....                     | 38 |
| 2.3 Les conditions d'éligibilité .....               | 38 |
| 2.4 Les modes de financement de l'ANGEM .....        | 39 |

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2.5 L'organisation de l'ANGEM .....                                        | 39        |
| 2.6 Les aides et avantages accordés aux bénéficiaires du microcrédit ..... | 39        |
| <b>Conclusion du chapitre 2 .....</b>                                      | <b>41</b> |

### ***Chapitre 3 : Les difficultés financières des entreprises créées par le dispositif d'aide ANADE***

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction du chapitre 3 .....</b> | <b>42</b> |
|-----------------------------------------|-----------|

#### **Section 1 : L'évolution des PME en Algérie et dans la wilaya de Tizi-Ouzou..... 42**

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Aperçu historique .....                                                 | 43 |
| 1.1 La période de 1962 -1988 .....                                         | 43 |
| 1.2 La période de 1988 - 2000 .....                                        | 44 |
| 1.3 A partir de 2000 .....                                                 | 44 |
| 2. L'évolution des PME en Algérie .....                                    | 45 |
| 2.1 La population des PME selon leur statue .....                          | 45 |
| 3. Evolution des PME par secteur d'activité .....                          | 47 |
| 4. Mortalité des PME privées, personnes morales .....                      | 48 |
| 5. La mortalité des PME privées : personne physique .....                  | 48 |
| 6. L'évolution des PME au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou .....          | 49 |
| 7. Les potentialités de la wilaya de Tizi-Ouzou .....                      | 50 |
| 8. Le rôle de l'ANDADE ex ANSEJ au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ..... | 50 |

#### **Section 2 : Les difficultés rencontrées par les promoteurs et l'ANADE..... 52**

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Les difficultés rencontrées par les jeunes promoteurs du dispositif .....    | 52 |
| 1.1 Les difficultés liées à l'environnement économique .....                    | 52 |
| 1.2 Les insuffisances de l'étude technico-économique des projets .....          | 53 |
| 2. Les difficultés liées au dispositif ANADE .....                              | 54 |
| Le remboursement des prêts .....                                                | 54 |
| 2.1 Les raisons personnelles .....                                              | 54 |
| 3. La gestion actuelle de l'endettement des MPME par les pouvoirs publics ..... | 55 |
| 3.1 Le rôle frivole de la banque .....                                          | 55 |
| 3.2 L'intervention des pouvoirs publics .....                                   | 55 |

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4. Les mesures proposées pour dépasser les difficultés rencontrées par MPME ..... | 56        |
| 4.1 Du côté de l'ANADE .....                                                      | 56        |
| 4.2 Du côté des MPME .....                                                        | 57        |
| <b>Conclusion du chapitre 3 .....</b>                                             | <b>58</b> |
| <b>Conclusion générale .....</b>                                                  | <b>59</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>                                                        | <b>60</b> |
| <b>Liste des schémas</b>                                                          |           |
| <b>Liste des tableaux</b>                                                         |           |
| <b>Annexes</b>                                                                    |           |
| <b>Résumé</b>                                                                     |           |

**Résumé :**

Le gouvernement Algérien accorde une importance particulière au financement des entreprises créées et essayent de mettre en place des politiques de stimulation, d'aides et d'accompagnement destinées aux entrepreneurs et aux porteurs de projets. Ces politiques ont pour but de mettre en place un climat économique général propice à la création des entreprises (fiscalité et réglementation) et de stimuler l'entrepreneuriat par un ensemble de mesures spécifiques incitatives : aides financières, exonérations fiscales, etc., ou par l'implantation de nouvelles structures et organismes favorisant ce climat d'affaires tels que les dispositifs d'aide à la création d'entreprise l'ANADE, CNAC et l'ANGEM.

Un nombre important des entreprises créées dans le cadre de ces dispositifs institutionnels se trouvent dans des difficultés. Ce travail se propose d'étudier ces difficultés en insistant sur les causes de celles-ci. Il s'avère que l'étape de la création se trouve déterminante pour le reste de la vie de ces entreprises.

**Mots clés :** Création d'entreprise, Financement, Endettement, ANSEJ (ANADE), CNAC, ANGEM, PME, BADR.

**Abstract:**

The Algerian government attaches particular importance to the financing of created companies and tries to put in place policies of stimulation, aid and support intended for entrepreneurs and project leaders. These policies aim to establish a general economic climate conducive to the creation of businesses (taxation and regulations) and to stimulate entrepreneurship through a set of specific incentive measures: financial aid, tax exemptions, etc., or through the establishment of new structures and organizations promoting this business climate, such as the ANADE, CNAC and ANGEM business creation assistance systems. A significant number of businesses created under these institutional arrangements find themselves in difficulty. This work intends to study these difficulties by insisting on the causes of them. It turns out that the start-up stage is crucial for the rest of the life of these businesses.

**Keywords:** Business Creation, Financing, Indebtedness, ANSEJ (ANADE), CNAC, ANGEM, PME, BADR.